

Service de Prévision des Crues du bassin de la DORDOGNE

REGLEMENT DE SURVEILLANCE, DE PREVISION ET DE TRANSMISSION DE L'INFORMATION SUR LES CRUES (RIC)

Approuvé par le préfet de la Dordogne
Arrêté du 10 juillet 2006



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable

SOMMAIRE

A – PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT DE SURVEILLANCE, DE PRÉVISION ET DE TRANSMISSION DE L'INFORMATION SUR LES CRUES (RIC).....	4
B – FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE DU BASSIN DE LA DORDOGNE.....	8
C – PÉRIMÈTRE SURVEILLÉ PAR L'ETAT ET RÉSEAUX DE SURVEILLANCE.....	12
1 – Territoire de compétence du Service de Prévisions des Crues (SPC) de la Dordogne.....	13
2 – L'estuaire de la Dordogne.....	15
3 – La Cère à l'aval immédiat du barrage de St Etienne de Cantalès dans le département du Cantal	15
4 – Intervention des collectivités locales	15
5 – Le réseau de surveillance au sol du SPC	16
6 – Les autres réseaux de surveillance opérationnelle.....	18
D – LISTE DES TRONÇONS DU SPC DE LA DORDOGNE AVEC DESCRIPTION DES STATIONS, DES COMMUNES CONCERNÉES ET LES ENJEUX PAR DÉPARTEMENT.....	20
1 – Département de la Corrèze	21
C.1 tronçon Corrèze.....	22
C.2 tronçon Vézère amont	24
C.3 tronçon Vézère aval dans le département de la Corrèze	26
C.4 tronçon Dordogne amont–Cère–Maronne	28
2 – Département du Lot	30
L.1 tronçon Dordogne amont–Cère–Maronne.....	31
L.2 tronçon moyenne Dordogne	33
L.3 tronçon Céou	35
3 – Département de la Dordogne.....	37
D.1 tronçon Dronne amont	38
D.2 tronçon Dronne aval.....	40
D.3 tronçon Isle amont	42
D.4 tronçon Isle aval.....	44
D.5 tronçon Vézère aval	46
D.6 tronçon moyenne Dordogne.....	48
D.7 tronçon Dordogne aval.....	50
D.8 tronçon Céou.....	52
4 – Département de la Gironde.....	54
G.1 tronçon Dronne aval.....	55
G.2 tronçon Isle aval.....	57
G.3 tronçon Dordogne aval.....	59
G.4 tronçon Dordogne-Garonne : estuaire de la Dordogne.....	61

5 – Département de la Charente.....	62
Ch.1 tronçon Dronne aval.....	63
6 – Département de la Charente Maritime.....	65
ChM.1 tronçon Dronne aval	66
E – TRANSMISSION DES INFORMATIONS.	68
1 - Schéma général de production et de circulation des informations	69
2 - Les cartes et bulletins de vigilance	69
a) Production et échéance	69
b) Les critères de définition des couleurs	70
c) Le bulletin d'information.....	73
d) Les données hydrologiques et les prévisions chiffrées	73
e) Mise à disposition de l'information.....	73
f) Transmission de l'information	74
g) Echanges en période de crise.....	74
3 - Service SMS	75
F - ANNEXES	76
Annexe 1 – Avis de prévisions.....	77
Annexe 2 – Liste téléphonique	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 3 – Extrait carte de submersion pour la station de Périgueux.....	78
Annexe 4 – Délai de prévision moyen par station.....	79
Annexe 5 – Présentation de la carte nationale de vigilance crues du site « vigicrues ».....	82
Annexe 6 – Présentation du bulletin de prévision du site « CRUDOR ».....	83
Annexe 7 – Tronçon Dordogne-Garonne	84

A – Présentation du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC)

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages engage la réforme de l'annonce des crues et confie à l'Etat l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues.

L'organisation de la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues par l'Etat, ses établissements publics et le cas échéant les collectivités territoriales ou leurs groupements, font l'objet de règlements par bassin, arrêtés par le préfet sous l'autorité duquel est placé le Service de Prévision des Crues compétent.

Ces **règlements de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC)** mettent en œuvre le Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Adour Garonne.

Les Règlements de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC)

Dans le respect des orientations définies par le Schéma Directeur de Prévision des Crues, le RIC précise :

- la liste des collectivités territoriales au profit desquelles un dispositif de surveillance et d'information sur les crues est mis en place ;
- la nature des données recueillies et des prévisions élaborées grâce aux dispositifs de surveillance mis en place par l'Etat, ses établissements publics et les exploitants d'ouvrages hydrauliques ;
- la liste des tronçons de cours d'eau, ayant chacun un comportement hydrométéorologique homogène, auxquels sont attribués les niveaux de vigilance, et les critères permettant de définir les changements de couleur de la vigilance crues ;
- l'échéance de la vigilance fixée à 24 heures minimum ;
- la nature des informations mises à disposition ou transmises vers les acteurs de la sécurité civile et de l'organisation des secours, ainsi que la fréquence d'actualisation de ces informations.

Les principes réglementaires :

Les principes réglementaires s'appuient sur un **dispositif de vigilance pour les crues**, qui vise à anticiper et à mieux informer sur les risques de crues susceptibles de se produire. Une couleur est affectée aux tronçons de cours d'eau surveillés par l'Etat, en fonction du niveau de danger potentiel attendu.

Il prévoit une carte nationale de vigilance crues élaborée systématiquement 2 fois par jour, actualisée si nécessaire et des bulletins d'information nationaux et locaux accessibles depuis la carte de vigilance crues. **Chacun doit prendre l'initiative de les consulter.**

Des informations accessibles en permanence ...

La carte de vigilance « crues » représente le niveau de risque de crue sur les cours d'eau surveillés par l'Etat, regroupés en tronçons au comportement hydrométéorologique homogène.

Les données brutes des stations de mesure (hauteurs d'eau et pluies) sont mises à disposition en temps réel sur internet.

... et complétées en période de crue

Des prévisions hydrologiques, à certaines stations dites « de prévisions » ; il s'agit de prévisions de hauteur d'eau à courte échéance, qui peuvent varier dans le bassin de la Dordogne de 2 h à 20 h selon les types de bassins et la dynamique des crues qui s'y produisent.

Des bulletins d'information locaux, décrivant la situation et son évolution, fournissant des prévisions dans la mesure du possible, auxquelles sont associés des conséquences possibles et des conseils de comportement.

L'utilisation des informations

→ **Une procédure de vigilance pour anticiper les conséquences d'une crue**

A chaque tronçon est affectée une couleur en fonction du niveau de risque de crue envisagé à une échéance minimale de 24 heures. La caractérisation des couleurs est faite en fonction des enjeux et de l'importance de la crue. La couleur de l'ensemble d'un tronçon est modifiée dès lors que le risque correspondant est identifié sur au moins une station de ce tronçon.

Définition des couleurs des tronçons

Vert : Pas de vigilance particulière requise ; **Situation normale**

Jaune : Risque de crue ou de montée rapide des eaux, n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. **Débordements localisés**, coupures ponctuelles de routes, maisons isolées touchées, et perturbation des activités liées au cours d'eau.

Orange : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

Débordements généralisés, circulation fortement perturbée, évacuations.

Rouge : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité

→ **Des données en temps réel pour mieux gérer l'évènement**

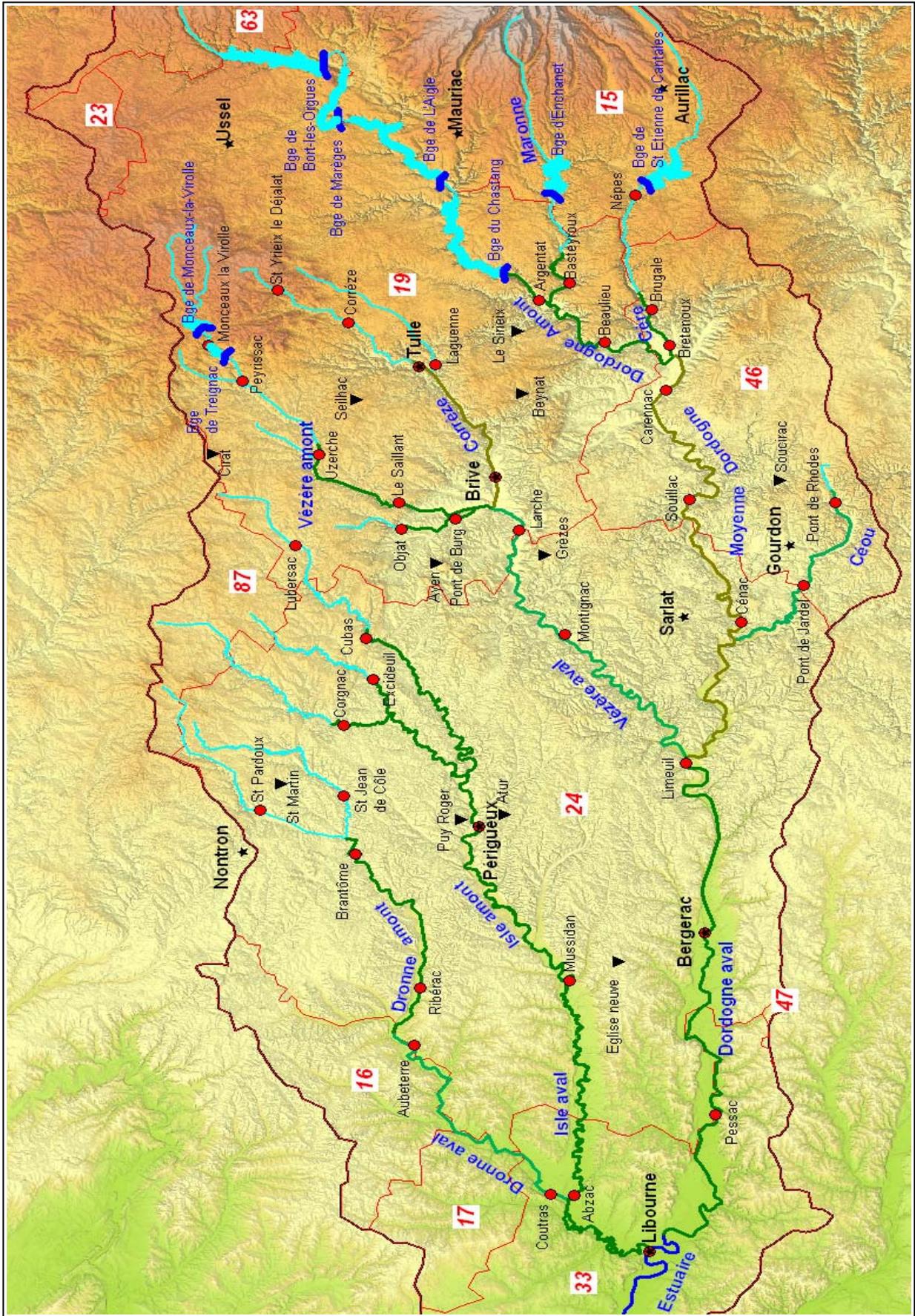
Les données mesurées et prévues à courte échéance permettent de mieux suivre et gérer l'évènement. Elles sont mises à disposition et accessibles en permanence par toutes les administrations, collectivités ou les personnes exposées sur les sites Internet suivants : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr (carte nationale de vigilance crues) et www.dordogne.equipement.gouv.fr/crudor/index.htm (données mesurées et prévues). Chaque collectivité concernée est donc à même de mettre en œuvre les plans de sauvegarde en fonction de l'évolution de l'évènement.

→ **Une gestion participative du risque**

L'efficacité du nouveau système de surveillance et de prévision des crues tient donc à une gestion participative du risque entre les services de l'Etat et les collectivités. Le présent règlement organise la production des informations sans modifier la répartition des responsabilités entre les différents niveaux d'acteurs.

Les anciennes procédures d'alerte des collectivités territoriales, concernées par le dispositif d'annonce des crues, seront abrogées **à la date d'entrée en vigueur** du Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues qui fixera la date de sa mise en application.

B – Fonctionnement hydrologique du bassin de la Dordogne.



Bassin hydrométrique de la Dordogne avec stations d'observations et de prévisions.

- Bergerac** Préfectures et sous-préfectures
- Station hydrométriques
- ▼ Stations pluviométriques complémentaires

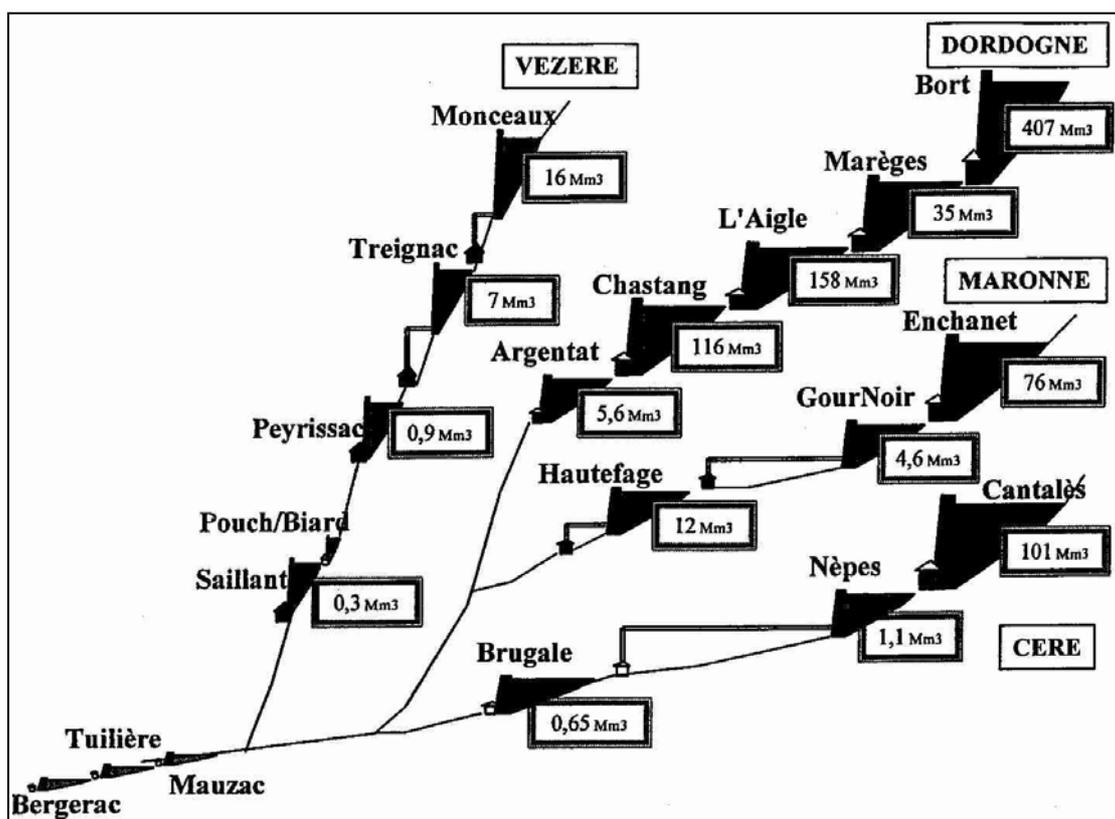
Le bassin de la Dordogne, d'une superficie de 24 500 km², est essentiellement soumis à l'influence du climat océanique mais aussi, dans une moindre mesure, à celle du climat de montagne du Massif Central pour l'est du bassin (La Bourboule, Mauriac, Aurillac). Exceptionnellement, des remontées climatiques méditerranéennes brutales peuvent aussi toucher le sud du bassin sur les causses du Quercy (Gourdon, Rocamadour).

La lame d'eau moyenne tombant sur l'ensemble du bassin est d'environ 1 200 mm par an. Elle décroît d'est en ouest de 1 700 mm par an sur les hauteurs du Massif Central à 800 mm par an dans l'estuaire de la Gironde. Les variations de débit peuvent être très fortes. Des crues et des étiages sévères peuvent survenir la même année. La configuration du bassin d'alimentation, forte pente et sous-sol cristallin imperméable et sa relative proximité de l'embouchure, peuvent engendrer des crues importantes à l'amont et à l'aval.

A titre d'exemple, les vallées de la Corrèze (Tulle, Brive) et de la Vézère (Larche, Montignac) sont sujettes à des montées d'eau rapides et importantes. La Dordogne, dans sa partie amont, est sensible aux apports de la Cère et de la Maronne, d'autant plus que sa vallée y est étroite. A Bergerac, grossie de la Vézère, elle peut encore s'élever rapidement. L'agglomération de Périgueux, située juste à l'aval de la confluence de l'Auvézère avec l'Isle, est aussi un point sensible.

Il faut aussi tenir compte de « l'artificialisation » du régime des cours d'eau (sur le bassin amont de la Dordogne) par les nombreux barrages hydroélectriques (cf. schéma ci-dessous).

Cet ensemble hydroélectrique est d'une importance nationale de premier ordre puisqu'il peut fournir en moins de 5 min près de 1600MW sur le réseau national et ce plusieurs fois par jour (pour mémoire une tranche nucléaire correspond à une puissance comprise entre 900 à 1400 MW) et avec un débit maximum turbinable de 550 m³/s aux usines de l'Aigle ou du Chastang. Néanmoins si la chaîne « Dordogne-Cère-Maronne » des ouvrages hydroélectriques peut avoir une influence sur les petites (ou moyennes) crues qu'elle « écrête » spontanément en fonction du niveau de remplissage des barrages et de la demande électrique, en revanche, elle n'a aucune influence sur les fortes crues qui traversent sans déformation sensible les ouvrages hydroélectriques par déversement.



Le bassin de la Dordogne peut être décomposé en 4 principaux sous-bassins homogènes en terme de considérations hydrauliques et hydrologiques, ce qui conditionne les différentes familles de méthodes de prévisions qui sont mises en œuvre sur chacun d'eux :

- **Le complexe Vézère-Corrèze** : la génération des crues y est particulièrement brutale avec de gros enjeux dans les agglomérations de Tulle et Brive.
- **L'Isle** et ses affluents amont : l'alimentation de cette rivière est moins marquée par le relief (pluviométrie, pente des terrains) que le précédent.
- **La Dronne** : le régime hydrologique devient rapidement Aquitain avec des variations de niveaux plus lentes.
- **La Dordogne** et ses affluents rive gauche (Maronne, Cère et Céou) : ce bassin trouve son unité dans le volume des débits (plusieurs milliers de m³/s en crues) et dans l'hydrologie influencée jusqu'aux crues importantes par la présence des grands réservoirs hydroélectriques sur la Dordogne, la Cère et la Maronne. Le Céou est une rivière singulière soumise à un régime de type cévenol atténué mais reste rattachée à ce sous-bassin à cause de l'homogénéité des enjeux touristiques localisés sur ses rives tout comme celles de la Dordogne depuis Argentat. D'autres affluents, de bassins versants moins importants, concernent néanmoins divers enjeux (tels que la Bave), concourent à alimenter l'onde de crue de la Dordogne.

Les crues les plus dommageables connues ont été celles de :

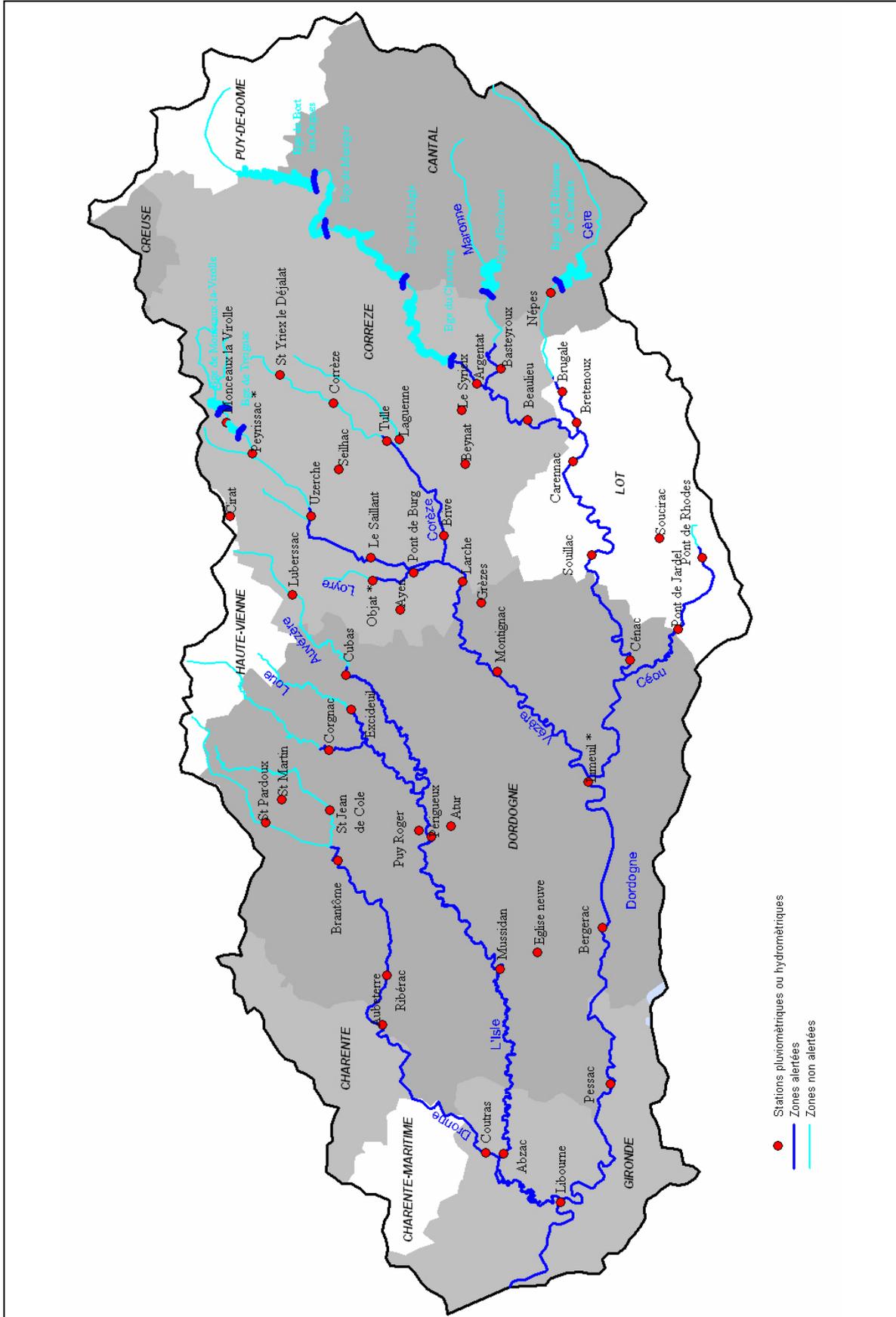
- **Décembre 1944 sur la Dordogne** : 3745 m³/s et 7,75 m à l'échelle de Bergerac (pour mémoire, débit moyen annuel de la Dordogne à Bergerac : 280 m³/s)
- **Décembre 1944 sur l'Isle** : 630 m³/s et 4,50 m à Périgueux (pour mémoire, débit moyen annuel de l'Isle à Périgueux : 28 m³/s)
- **Décembre 1944 sur la Dronne** : 645 m³/s et 4,15 m à Coutras (pour mémoire débit moyen annuel de la Dronne à Coutras : 26 m³/s)
- **Octobre 1960 sur la Vézère et la Corrèze** : 1350 m³/s et 8,90 m à Montignac (pour mémoire, débit moyen annuel de la Vézère à Montignac : 59 m³/s)
- **Septembre 1993 sur la Loue** : 210 m³/s et 3,60 m à Excideuil (pour mémoire, débit moyen annuel de la Loue à Excideuil : 3 m³/s).
- **Juillet 2001 sur la Vézère et la Corrèze** : 360 m³/s et 2,95 m à Brive (pour mémoire débit moyen annuel de la Corrèze à Brive 21 m³/s).

C – Périmètre surveillé par l'Etat et réseaux de surveillance.

1 – Territoire de compétence du Service de Prévisions des Crues (SPC) de la Dordogne

Les zones à alerter pour le SPC de la Dordogne s'étendent sur 6 départements :

- la Corrèze, le Lot et la Dordogne à l'amont du bassin
- la Gironde, la Charente et la Charente Maritime à l'aval.



Elles couvrent les communes riveraines des rivières suivantes :

rivière	linéaire surveillé	limite
Auvézère	40,9 km	à l'aval de la commune de Génis (24) jusqu'au confluent avec l'Isle
Céou	41,0 km	à l'aval de la commune de Frayssinet (46) jusqu'au confluent avec la Dordogne
Cère	28,2 km	à l'aval de la commune de Laval de Cère (46) jusqu'au confluent avec la Dordogne
Corrèze	41,8 km	à l'aval de la commune de Tulle (19) jusqu'au confluent de la Vézère
Dordogne	290,7 km	à l'aval de la commune d'Argentat (19) et jusqu'à la commune de Genissac (33)
Dronne	126,5 km	à l'aval de la commune de Brantôme (24) jusqu'au confluent avec l'Isle
Isle	198,2 km	à l'aval de la commune de Corgnac (24) jusqu'au confluent avec la Dordogne
Loue	17,1 km	à l'aval de la commune de Saint Médard d'Excideuil (24) jusqu'au confluent avec l'Isle
Loyre	13,5 km	à l'aval de la commune d'Objat (24) jusqu'au confluent de la Vézère
Maronne	16,7 km	à l'aval de la commune de Sexcles (19) jusqu'au confluent avec la Dordogne
Vézère	132,8 km	à l'aval de la commune d'Uzerche (19) jusqu'au confluent avec la Dordogne

Soit un total de 947,4 km de linéaires surveillés par le SPC.

2 – L'estuaire de la Dordogne

Les communes situées à l'aval des communes de Genissac en rive gauche et Libourne en rive droite qui correspondent à la zone estuarienne de la Dordogne font partie du territoire surveillé par le Service de Prévision des Crues (SPC) Littoral Atlantique (cf. chapitre D.4 et annexe 7).

3 – La Cère à l'aval immédiat du barrage de St Etienne de Cantalès dans le département du Cantal

La consigne générale d'évacuation des crues de l'aménagement de St Etienne de Cantalès du 12 septembre 2001 prévoit dès le dépassement du débit de crue de 165 m³/s l'avertissement direct de la préfecture et du CODIS du Cantal par EDF gestionnaire de cet équipement hydroélectrique.

4 – Intervention des collectivités locales

Sur certaines rivières ou portions de rivières non surveillées par l'Etat, il peut exister des enjeux significatifs. Sur ces zones, souvent situées en amont ou sur des bassins rapides, l'alerte et la prévision sont délicates et difficiles. L'intensité et la rapidité des événements ne sont pas compatibles avec le fonctionnement de la chaîne d'alerte mise en place par l'Etat. Des systèmes locaux sont donc plus adaptés et ont une plus forte efficacité.

Le Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Adour-Garonne définit des zones à enjeux locaux qui ont vocation à être couvertes par des systèmes d'alerte locaux développés à l'initiative des collectivités territoriales. Il identifie également les systèmes d'alerte locaux existants et cohérents avec les systèmes de l'Etat.

Sur le bassin de la Dordogne quelques stations d'alerte communales ont été installées à Saint-Céré (46) sur la Bave (2 stations pluviométriques) et à Vayrac (2 stations limnimétriques) sur la Soudoire.

Ces stations d'alertes communales isolées ne constituent pas un système d'alerte local (de portée intercommunal). Néanmoins le Projet d'Actions de Prévention des Inondations prévu sur le pays de la Vallée de la Dordogne lotoise permettrait d'apporter une réflexion complémentaire sur le développement éventuel d'un système d'alerte local globalisé sur ce territoire.

Le présent règlement doit préciser ces règles de cohérence et définir les échanges de données entre les différents systèmes.

Dans l'immédiat, il n'existe pas de système d'alerte local complémentaire à ceux de l'Etat sur le territoire du SPC du bassin de la Dordogne.

5 – Le réseau de surveillance au sol du SPC

a) Constitution

Le dispositif de surveillance du bassin se compose d'un réseau de 41 stations de mesures hydrométriques (pluies/hauteurs d'eau dans la rivière) collectées chaque ½ heure par radio terrestre depuis le poste central de Périgueux par l'intermédiaire de 11 relais et bases radio dotés d'un pluviomètre offrant ainsi une vision pluviométrique du bassin en 52 points.

b) 41 stations hydrométriques

Les stations hydrométriques situées le long des rivières se classent en 2 catégories :

- les stations d'observation qui concourent à l'alimentation des modèles de prévisions et sont principalement situées à l'amont des bassins
- les stations de prévisions pour lesquelles des seuils réglementaires de hauteurs seront définis pour caractériser les événements et déclencher les procédures d'informations aux populations.

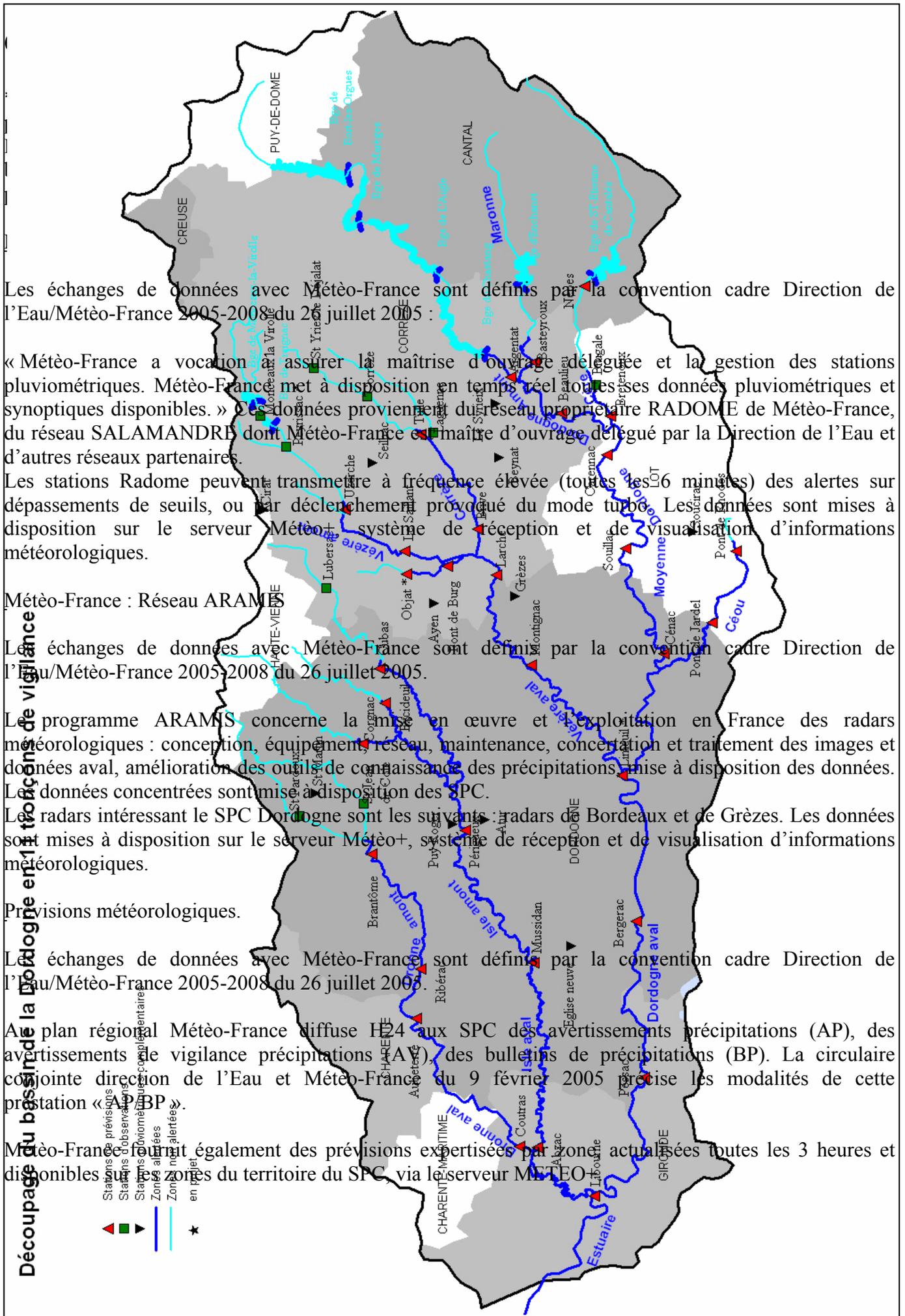
Ces stations font l'objet de prévisions chiffrées accessibles en temps réel dès le début de la crue (cf. chapitre E).

c) 11 tronçons de vigilance

Comme cela a été précisé dans la présentation (cf. chapitre B page 9), les 52 stations hydrométriques et pluviométriques ont été regroupées en 11 tronçons hydrologiquement homogènes :

- même zone d'influence pluviométrique
- réponse semblable aux sollicitations pluviométriques (temps de concentration et transfert pluie débits)
- échéances de prévisions voisines...

Tronçon	Stations de prévisions	Stations d'observation	Stations pluviométriques complémentaires
Corrèze	Tulle Brive	St Yrieix le Déjalat Corrèze Laguette	Seilhac Beynat
Vézère amont	Uzerche Le Saillant Pt de Burg (Loyre) Objat (Loyre) (en projet)	Monceaux la Virolle Peyrissac (en projet)	Cirat Ayen
Vézère aval	Larche Montignac		Grèzes
Isle amont	Cubas (Auvézère) Excideuil (Loue) Cognac Périgueux	Lubersac (Auvézère)	Puy Roger Atur
Isle aval	Mussidan Abzac		Eglise neuve
Dronne amont	Brantôme Ribérac	St Jean de Côte (Côte) St Pardoux	St Martin
Dronne aval	Aubeterre Coutras		
Dordogne amont-Cère-Maronne	Argentat Basteyroux (Maronne) Beaulieu Népes (Cère) Bretenoux (Cère)	Brugale (Cère)	Le Syrieix
Moyenne Dordogne	Carennac Souillac Cenac		
Céou	Pt de Rhodes Pt de Jardel		Soucirac
Dordogne aval	Limeuil (en projet) Bergerac Pessac		
<i>Estuaire de la Dordogne : Tronçon Dordogne-Garonne (SPC 17)</i>	<i>Libourne</i>		
TOTAL	32	9	11



Les échanges de données avec Météo-France sont définis par la convention cadre Direction de l'Eau/Météo-France 2005-2008 du 26 juillet 2005 :

« Météo-France a vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée et la gestion des stations pluviométriques. Météo-France met à disposition en temps réel ou les données pluviométriques et synoptiques disponibles. » Ces données proviennent du réseau propriétaire RADOME de Météo-France, du réseau SALAMANDRE dont Météo-France est maître d'ouvrage délégué par la Direction de l'Eau et d'autres réseaux partenaires.

Les stations Radome peuvent transmettre à fréquence élevée (toutes les 6 minutes) des alertes sur dépassements de seuils, ou par déclenchement provoqué du mode turbo. Les données sont mises à disposition sur le serveur Météo+, système de réception et de visualisation d'informations météorologiques.

Météo-France : Réseau ARAMES

Les échanges de données avec Météo-France sont définis par la convention cadre Direction de l'Eau/Météo-France 2005-2008 du 26 juillet 2005.

Le programme ARAMES concerne la mise en œuvre et l'exploitation en France des radars météorologiques : conception, équipement, réseau, maintenance, concentration et traitement des images et données aval, amélioration des outils de connaissance des précipitations, mise à disposition des données. Les données concentrées sont mises à disposition des SPC.

Les radars intéressant le SPC Dordogne sont les suivants : radars de Bordeaux et de Grèzes. Les données sont mises à disposition sur le serveur Météo+, système de réception et de visualisation d'informations météorologiques.

Prévisions météorologiques.

Les échanges de données avec Météo-France sont définis par la convention cadre Direction de l'Eau/Météo-France 2005-2008 du 26 juillet 2005.

À plan régional Météo-France diffuse H24 aux SPC des avertissements précipitations (AP), des avertissements de vigilance précipitations (AVP), des bulletins de précipitations (BP). La circulaire conjointe direction de l'Eau et Météo-France du 9 février 2005 précise les modalités de cette prestation « AP/BP ».

Météo-France fournit également des prévisions expertisées par zone actualisées toutes les 3 heures et disponibles sur le serveur Météo+.

* EDF dispose pour ses besoins propres de gestion de sa chaîne hydroélectrique d'un réseau télétransmis en temps réel à l'amont de ses équipements : pluviomètres, limnimètres (hauteur d'eau), nivomètres (hauteur de la neige).

Ce réseau permet d'estimer et de prévoir le volume des apports dans les retenues (débits entrants) afin d'optimiser la production énergétique de la chaîne d'ouvrages. Une convention nationale MEDD/EDF doit fixer les échanges de données. Dans ce cadre EDF DTG partage ses prévisions avec le SPC et le SCHAPI.

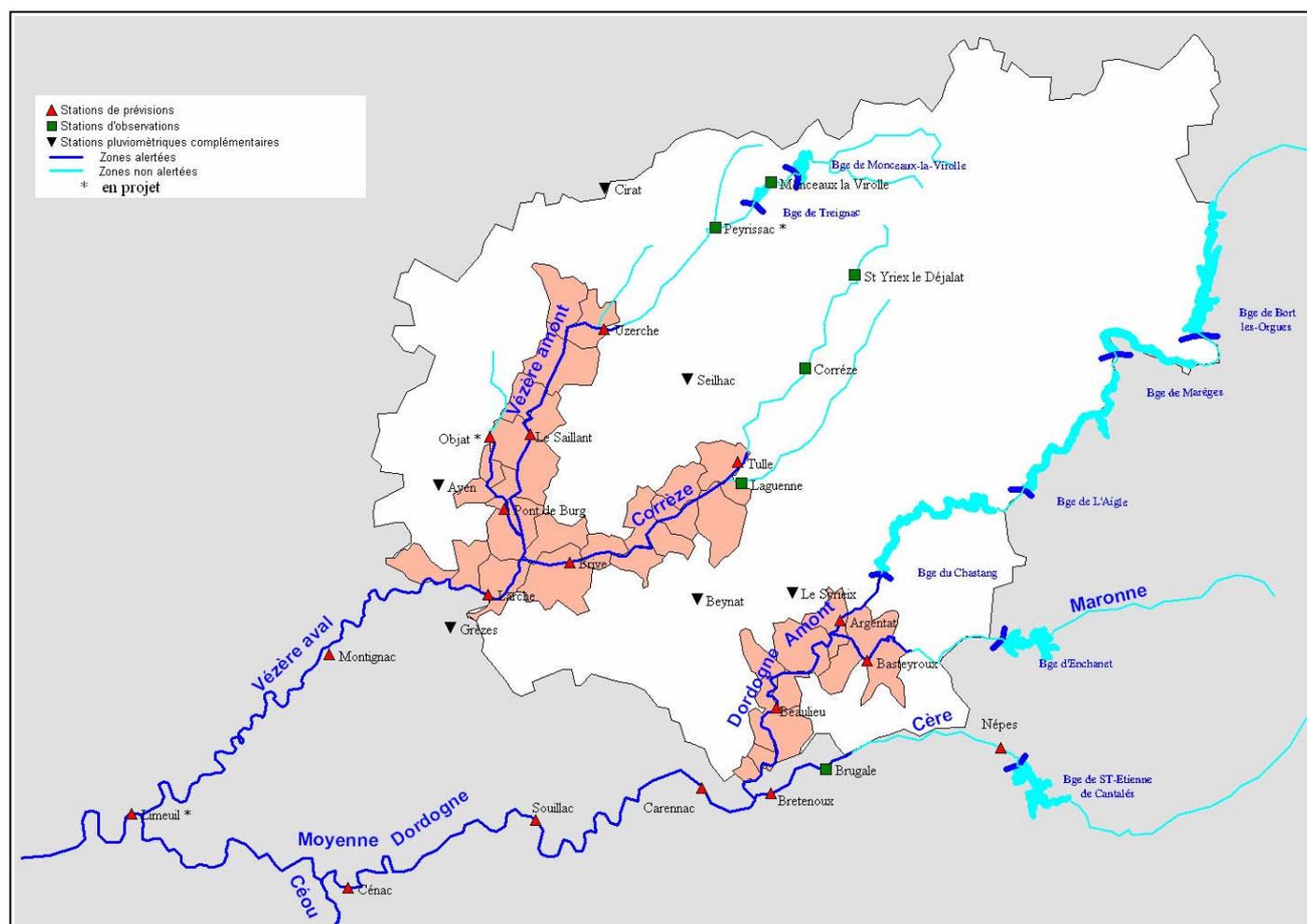
L'exploitant des ouvrages hydroélectriques transmet au SPC les informations définies dans les consignes de crues de chaque aménagement.

Le SPC de la Dordogne est ainsi averti dès le dépassement des débits restitués à l'aval (débits turbinés + débits déversés) de 150, 165 et 600 m³/s respectivement aux barrages d'Enchanet sur la Maronne, de Saint-Etienne-de-Cantalés sur la Cère et du Chastang sur la Dordogne.

Le SPC peut être en contact en tant que de besoins avec le Groupe d'Exploitation Hydraulique Dordogne (GEH) de Tulle afin d'échanger sur les informations relatives à l'évolution de la situation hydrologique. Les informations alimentent directement les modèles de prévisions du SPC pour le tronçon de la Dordogne amont-Cère-Maronne.

D – Liste des tronçons du SPC de la Dordogne avec description des stations, des communes concernées et les enjeux par département.

1 – Département de la Corrèze



Le département de la Corrèze est concerné par le risque d'inondation pour 38 communes riveraines de la Corrèze (10), de la Corrèze et de la Vézère (1), de la Vézère et de la Loyre (15), de la Dordogne et de la Maronne (12).

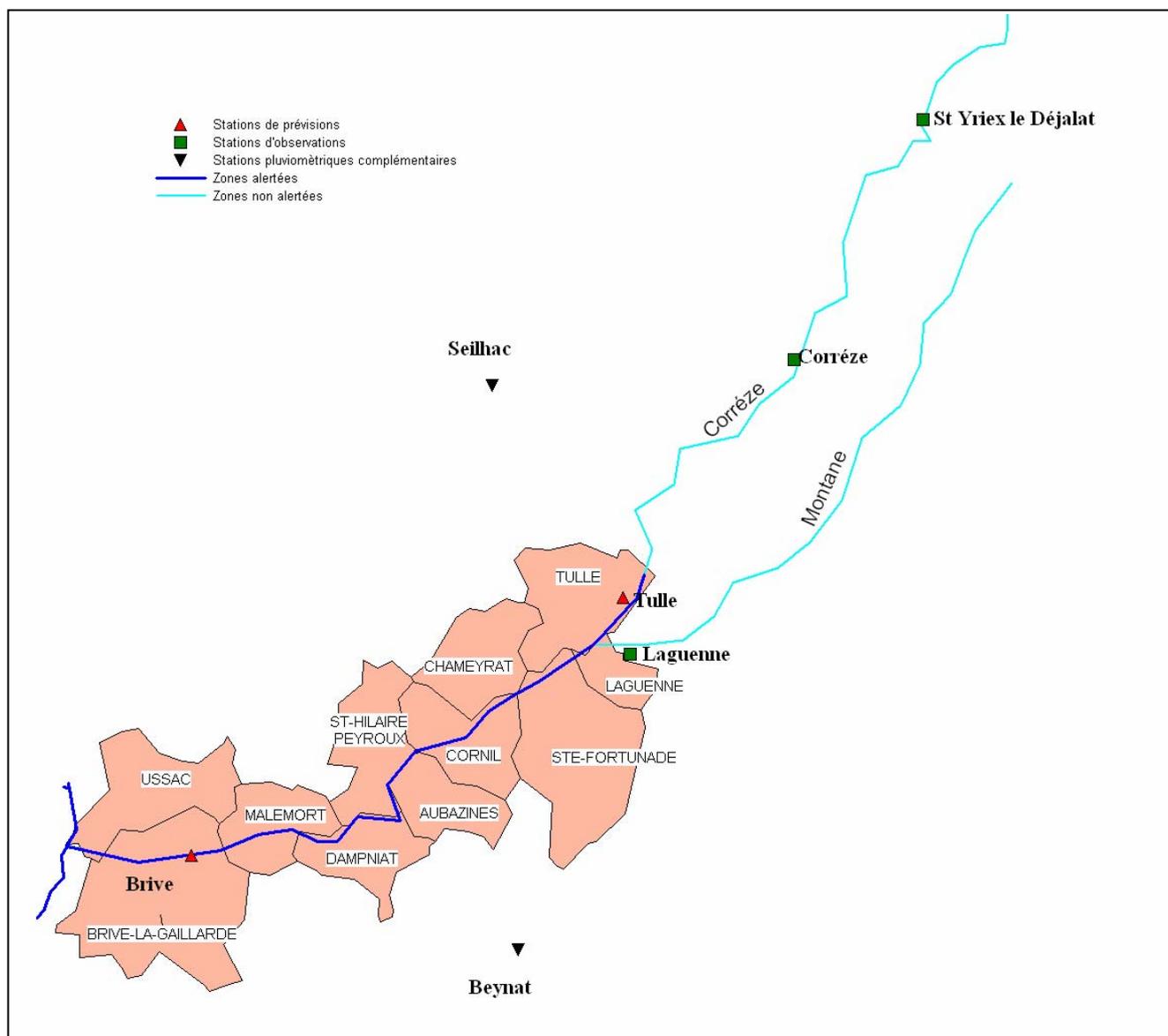
Plus de 4 200 ha sont ainsi exposés au risque d'inondation dans le département.

Des villes comme Tulle et Brive sont particulièrement exposées aux crues de la Corrèze de même que les communes d'Objat, Varetz et Saint-Viance aux aléas de la Loyre ou de la Vézère.

Les débordements de la Corrèze qui touchent 708 ha entre Tulle et Brive concernent à 57% des surfaces bâties ce qui représente la plus forte densité bâtie submersible de l'ensemble du bassin de la Dordogne.

C.1 tronçon Corrèze

→ Situation : - longueur 41,8 km compris entre la commune de Tulle et la confluence avec la Vézère
 - 11 communes



Tronçon Corrèze

→ Vulnérabilité du tronçon Corrèze – Caractérisation des surfaces inondables (ha)

secteurs	surface totale inondable	bâtie	zones d'activités	prairies	cultures	zone agricoles hétérogènes	forêts	autres
De Tulle à Brive	708	404 57%	71 10%	50 7%	0	92 13%	21 3%	56 8%

Source PAPI du bassin de la Dordogne – Etat des lieux

→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

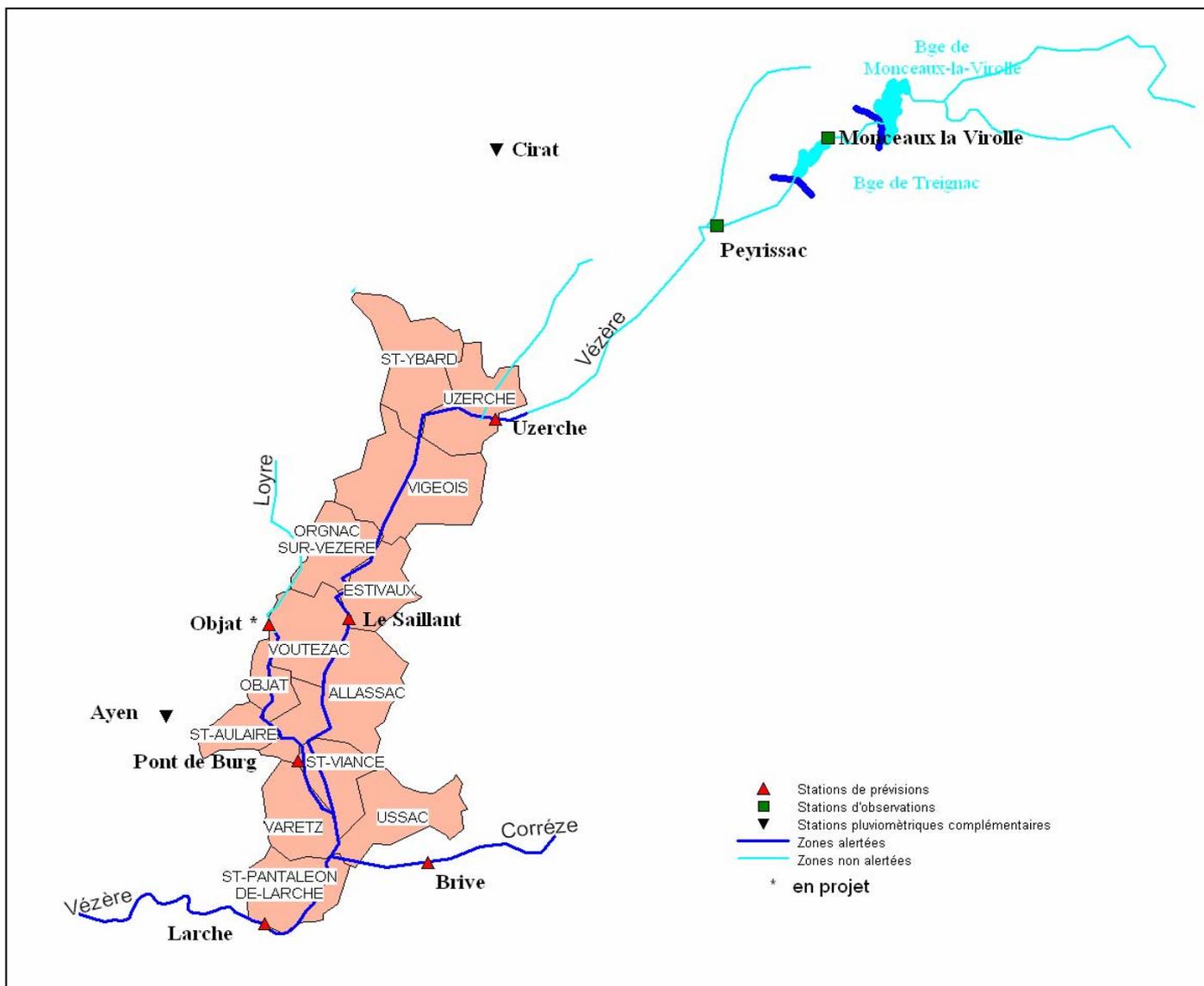
Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Tulle	1,60	2,50	3,00	3,50	Tulle Laguenne Sainte Fortunade Chameyrat Cornil Saint-Hilaire-Peyroux Aubazine Dampniat
Brive	0,50	1,50	2,50	3,00	Brive Malemort-sur-Corrèze Ussac

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 04 octobre 1960	Crue du 06 juillet 2001	Crue du 07 janvier 1982
Tulle	5,33 m	3,15 m	2,82 m
Brive	4,90 m	2,95 m	2,70 m

C.2 tronçon Vézère amont

- Situation : - longueur totale 73,2 km (Vézère 56,5 km + Loyre 16,7 km)
- Vézère comprise entre les communes d’Uzerche et de Saint Pantaléon de Larche
- Loyre comprise entre la commune d’Objat et la confluence avec la Vézère
- 13 communes concernées (8 pour la Vézère, 2 pour la Loyre et 3 pour les deux rivières)



Tronçon Vézère amont

→ Vulnérabilité du tronçon Vézère amont/Loyre – Caractérisation des surfaces inondables (ha)

secteurs	surface totale inondable	bâtie	zones d'activités	prairies	cultures	zone agricoles hétérogènes	forêts	autres
Vézère D'Uzerche à Larche	2 558	179 7%	77 3%	179 7%	358 14%	1 509 59%	128 5%	153 6%
Loyre D'Objat à Varetz	Données non disponibles							

Source PAPI du bassin de la Dordogne – Etat des lieux

→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

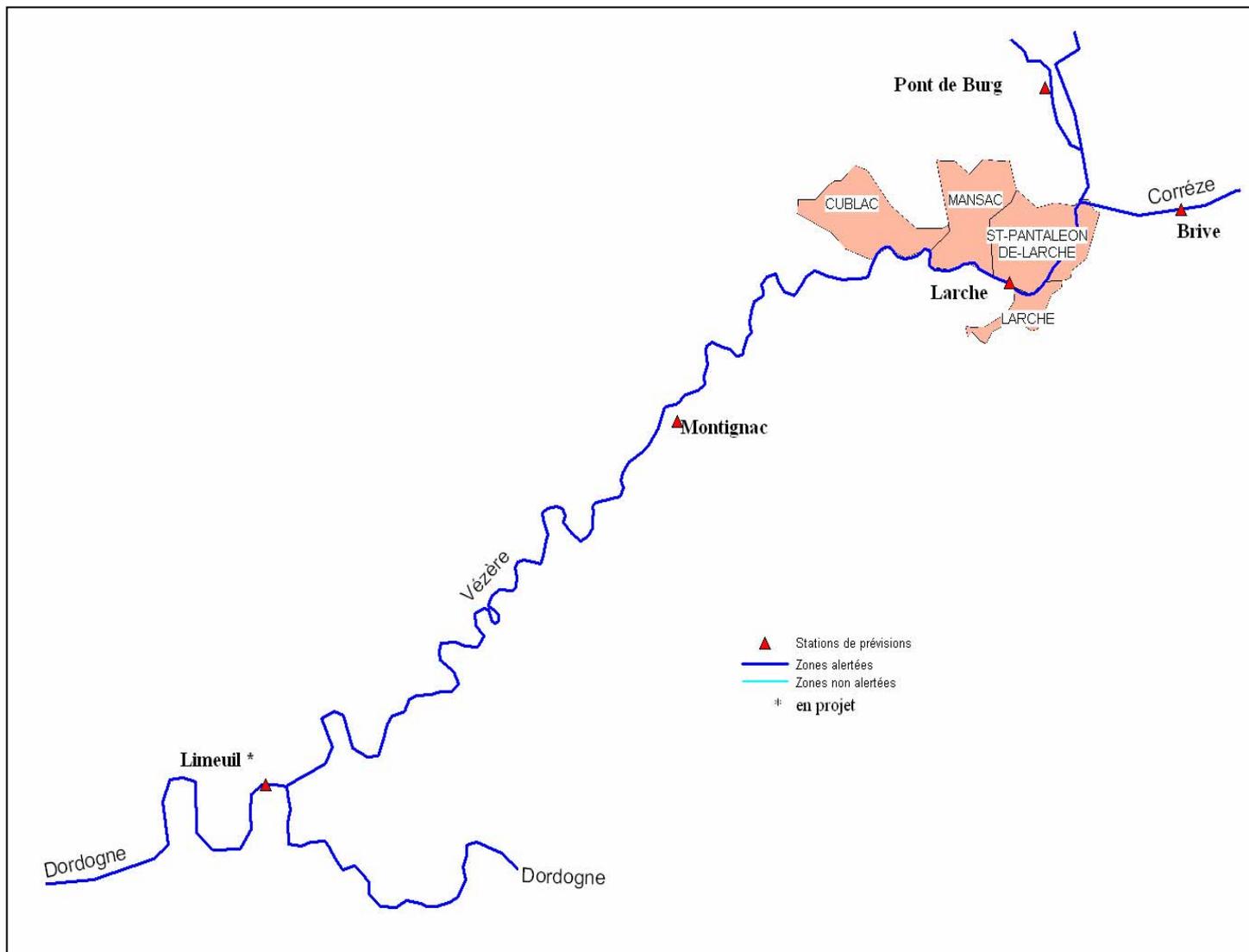
Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Uzerche	1,25	2,00	2,50	3,00	Uzerche Saint-Ybard Vigeois Orgnac-sur-Vézère Estivaux Voutezac
Le Saillant	0,60	1,20	1,80	2,20	Allassac Saint-Viance Varetz Ussac St-Pantaléon-de Larche
Objat (en projet) (station de l'Aumonerie)	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Allassac Saint-Viance Objat Varetz Saint-Aulaire
Pont de Burg	2,10	3,10	4,10	5,10	Allassac Saint-Viance Objat Varetz Saint-Aulaire

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 04 octobre 1960	Crue du 06 juillet 2001	Crue du 07 janvier 1982
Uzerche	3,85 m	2,84 m	2,50 m
Le Saillant	2,30 m	2,17 m	1,52 m
Pont de Burg	5,10 m (5,30 m le 03/08/1963)	5,02 m (19/04/1964)	4,60 m

C.3 tronçon Vézère aval dans le département de la Corrèze

→ Situation : - longueur totale 17,8 km dans le département de la Corrèze compris entre les communes de Saint-Pantaléon-de-Larche et de Cublac
 - 4 communes concernées dans le département de la Corrèze



Tronçon Vézère aval en Corrèze

→ Vulnérabilité du tronçon Vézère aval dans le département de la Corrèze– Caractérisation des surfaces inondables (ha)

La rive droite de la Vézère située en relatif surplomb de la rivière dans la partie corrézienne de ce tronçon est moins vulnérable.

Les premiers endommagements apparaissent à partir de la cote 3,10 m à la station de Larche.

→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

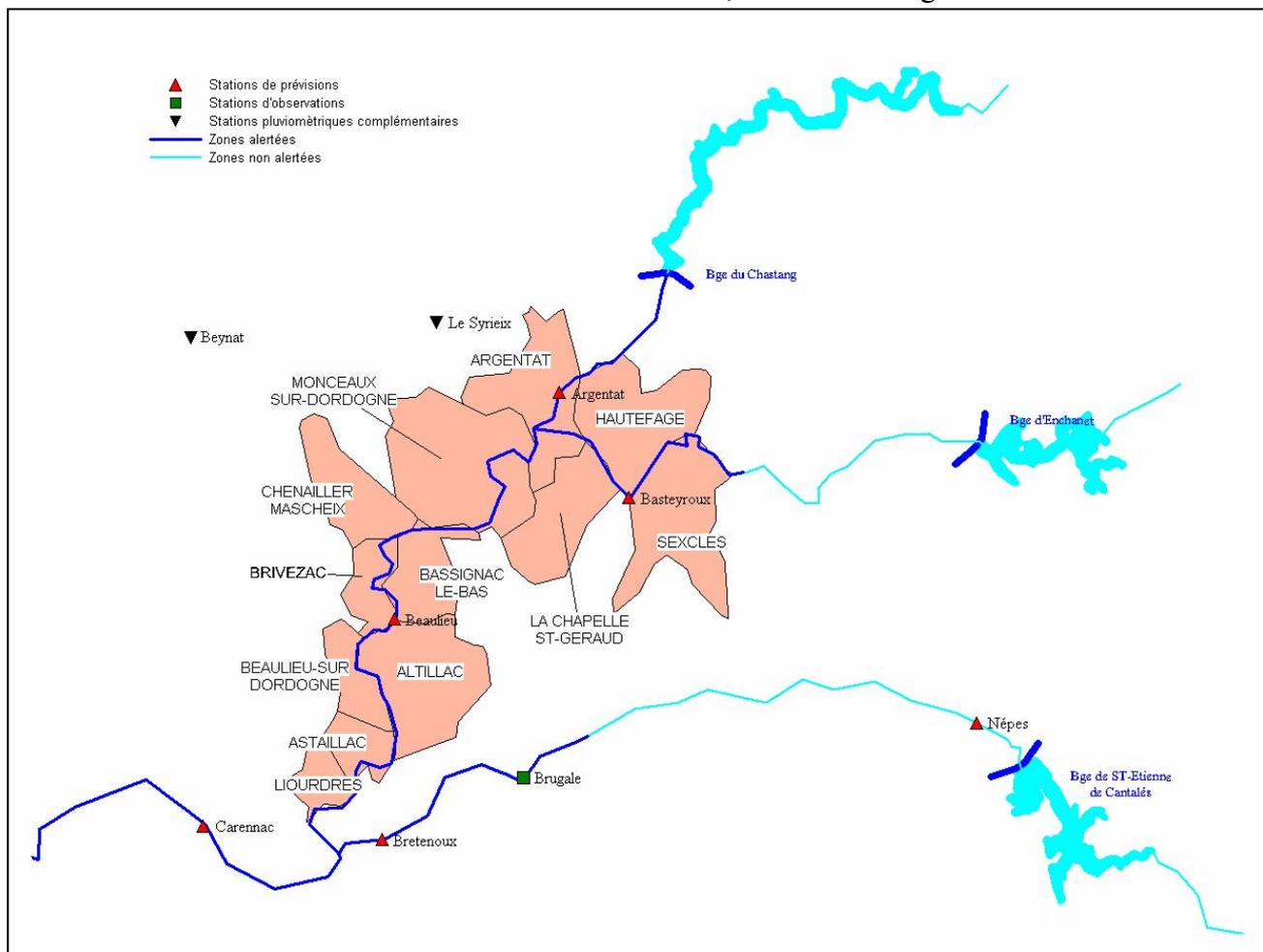
Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Larche	2,30	2,60	3,50	4,50	Larche Manzac Cublac St-Pantaléon-de-Larche
Montignac	2,20	3,50	5,00	7,00	Aucune commune corrézienne n'est rattachée à cette station

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 04 octobre 1960	Crue du 06 juillet 2001	Crue du 07 janvier 1982
Larche	5,94 m	4,54 m	3,90 m
Montignac	8,90 m	6,59 m	6,58 m

C.4 tronçon Dordogne amont–Cère–Maronne

- Situation : -longueur totale du tronçon en Corrèze 52,9 km
- Marronne 16,7 km entre les communes de Sexcles et d’Argentat
 - Dordogne 36,2 km entre les communes d’Argentat et Liourdres.
- 12 communes concernées : 3 sur la Maronne, 5 sur la Dordogne et 4 sur les deux rivières.



Tronçon Dordogne amont – Cère – Maronne en Corrèze

→ Vulnérabilité du tronçon Dordogne amont-Cère-Maronne dans le département de la Corrèze –
Caractérisation des surfaces inondables (ha)

secteurs	surface totale inondable	bâtie	zones d'activités	prairies	cultures	zone agricoles hétérogènes	forêts	autres
Dordogne D'Argentat à Altillac	829	66 8%	0	223 27%	41 5%	365 44%	108 13%	26 3%
Maronne De Sexcles à Argentat	Données non disponibles							
Cère De Lamativie à Bretenoux	Données non disponibles							

Source PAPI du bassin de la Dordogne – Etat des lieux.

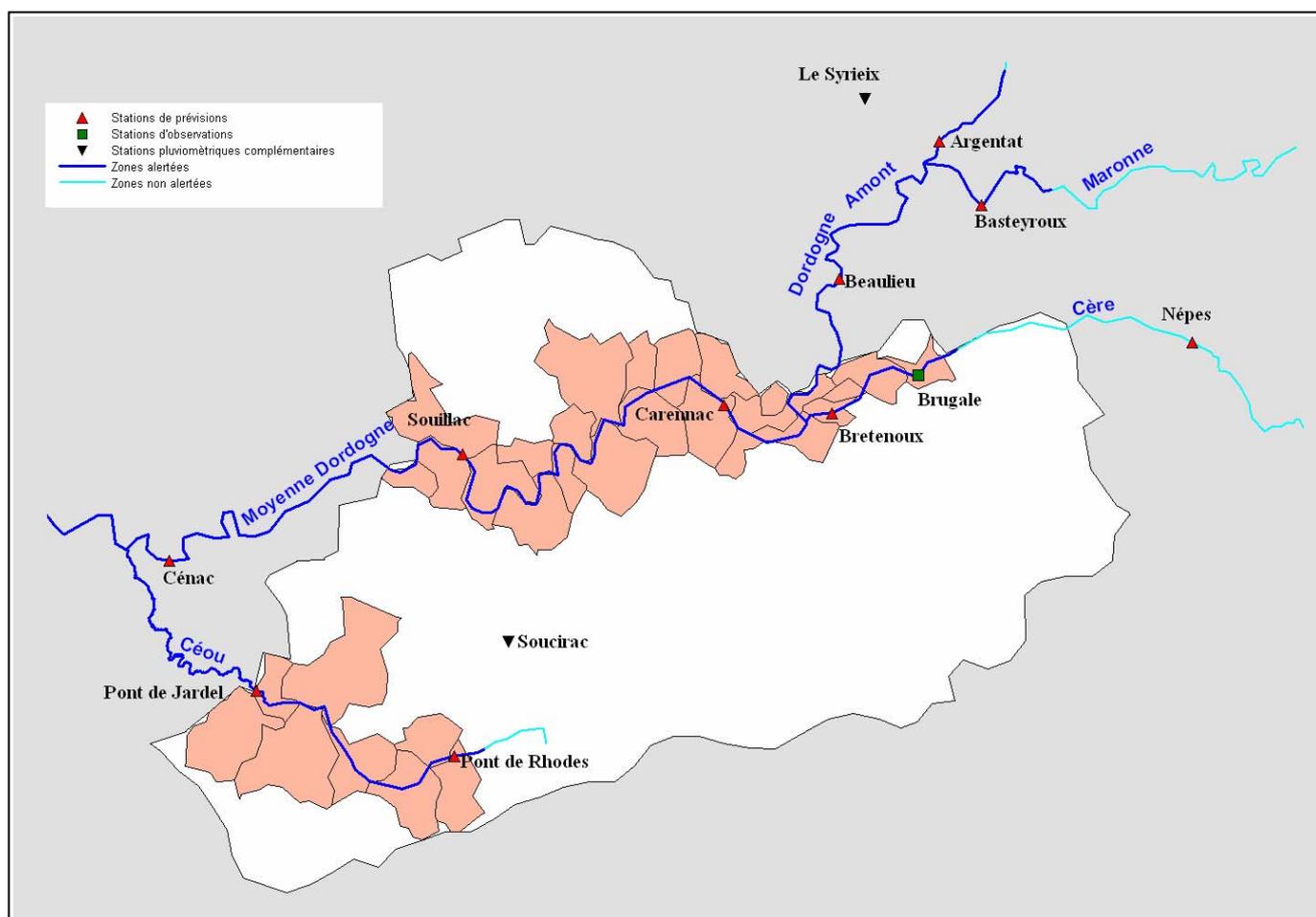
→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Basteyroux	1,60	2,50	3,00	3,50	La-Chapelle-St-Géraud Hautefage Sexcles Argentat Bassignac-le-Bas Monceaux /Dordogne Brivezac
Argentat	2,30	3 ,30	4,40	5,40	Argentat Monceaux/Dordogne Bassignac-le-Bas Chenaillers-Mascheix Brivezac
Beaulieu	2,20	2,40	3,60	5,40	Beaulieu Altiliac Astailiac Liourdes
Népes	1,80	2,00	3,20	3,80	Aucune commune corrèzienne n'est rattachée à cette station
Bretenoux	1,30	1,40	2,20	2,80	Aucune commune corrèzienne n'est rattachée à cette station

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 21-22 octobre 1907	Crue du 08 décembre 1944	Crue du 17 décembre 1952	Crue du 07 janvier 1982	Crue du 14 février 1990
Basteyroux	3,55 m	3,80 m	3,40 m	3 ,00 m	3,05 m
Argentat	6,10 m	5,60 m	5,44 m	-	4,57 m
Beaulieu	6,20 m	5,90 m	5,94 m	5,10 m	4,48 m
Népes	-	-	-	3,42 m	-
Bretenoux	3,45 m	2,50 m	2,70 m (24/02/1957)	2,46 m (18/12/1982)	2,15 m (26/02/1995)

2 – Département du Lot



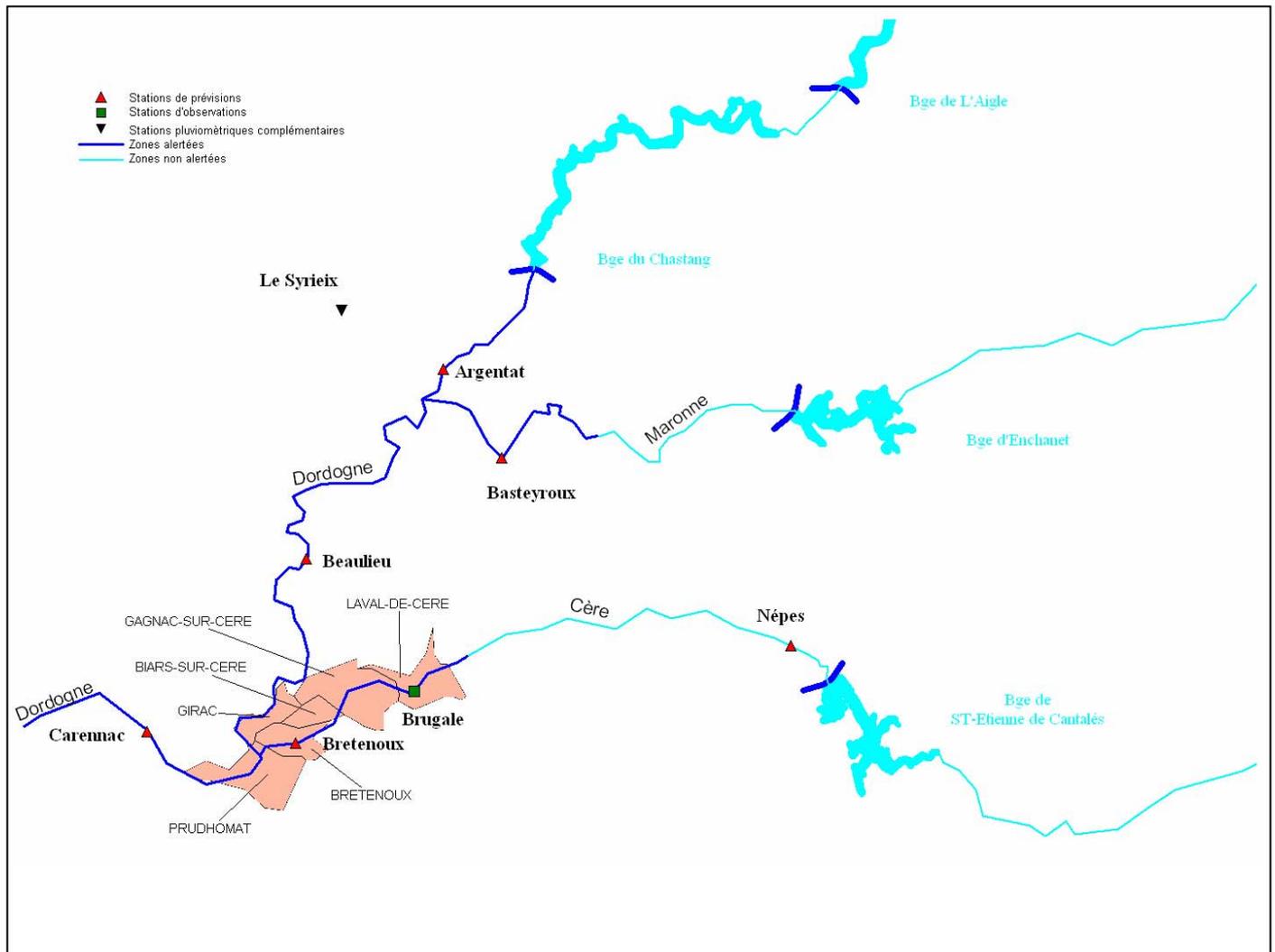
Le département du Lot sur le territoire de compétence du Service de Prévisions des Crues de la Dordogne est concerné par le risque d'inondation pour 32 communes riveraines de la Cère (5), de la Dordogne (19) et du Céou (8).

Plus de 10 000 ha sont ainsi exposés au risque d'inondation dans le département dont 345 ha de surfaces bâties entre Prudhomat et Souillac qui concernent directement 2 500 à 3 000 personnes.

Les activités saisonnières (camping, canoë ...) liées au développement touristique associé aux rivières (Dordogne, Céou) créent des enjeux nouveaux pour la protection des biens et des personnes.

L.1 tronçon Dordogne amont–Cère–Maronne

- Situation :
- longueur totale du tronçon le département du Lot 28,1 km
 - Cère 16,2 km entre les communes de Laval de Cère et confluence avec la Dordogne
 - Dordogne 11,9 km entre les communes de Gagnac et Girac
 - 6 communes concernées : 2 sur la Cère et 4 sur les deux rivières.



Tronçon Dordogne amont – Cère – Maronne dans le Lot

→ Vulnérabilité du tronçon Dordogne amont-Cère-Maronne dans le département du Lot – Caractérisation des surfaces inondables (ha)

Pas de données disponibles sur ce tronçon dans le département du Lot.

→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

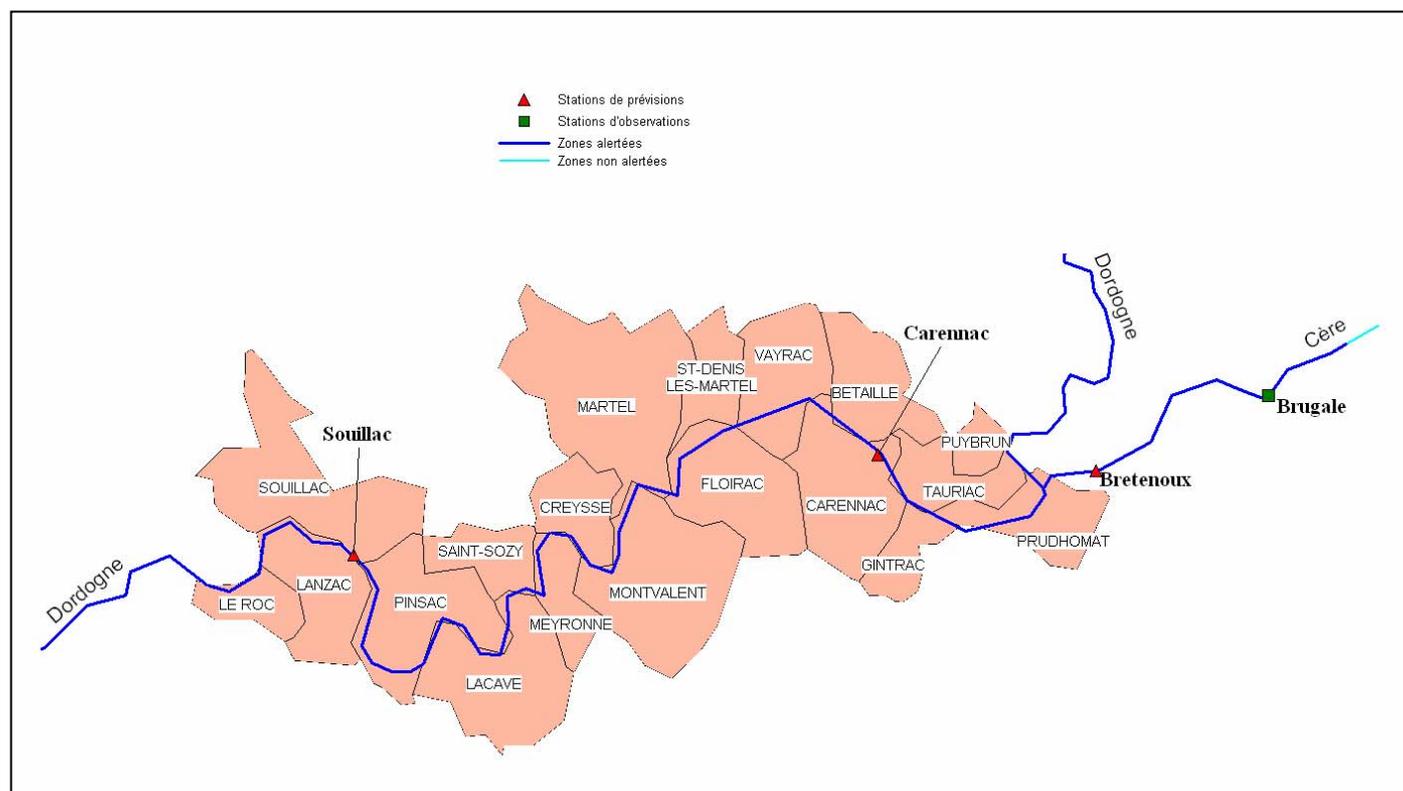
Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Basteyroux	1,60	2,50	3,00	3,50	Aucune commune lotoise n'est rattachée à ces stations
Argentat	2,30	3,30	4,40	5,40	
Beaulieu	2,20	2,40	3,60	5,40	Gagnac-sur-Cère Bretenoux Biars-sur-Cère Girac
Népes	1,80	2,00	3,20	3,80	Laval de Cère Gagnac-sur-Cère Biars-sur-Cère Girac Bretenoux Prudhomat
Bretenoux	1,30	1,40	2,20	2,80	

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 21-22 octobre 1907	Crue du 08 décembre 1944	Crue du 17 décembre 1952	Crue du 07 janvier 1982	Crue du 14 février 1990
Basteyroux	3,55 m	3,80 m	3,40 m	3,00 m	3,05 m
Argentat	6,10 m	5,60 m	5,44 m	-	4,57 m
Beaulieu	6,20 m	5,90 m	5,94 m	5,10 m	4,48 m
Népes	-	-	-	3,42 m	-
Bretenoux	3,45 m	2,50 m	2,70 m (24/02/1957)	2,46 m (18/12/1982)	2,15 m (26/02/1995)

L.2 tronçon moyenne Dordogne

→ Situation : -longueur totale du tronçon dans le département du Lot 23,0 km entre les communes de Prudhomat (confluence de la Cère) et du Roc
 - 19 communes concernées



Tronçon moyenne Dordogne dans le Lot

→ Vulnérabilité du tronçon moyenne Dordogne situé dans la partie lotoise– Caractérisation des surfaces inondables (ha)

secteurs	surface totale inondable	bâtie	zones d'activités	prairies	cultures	zone agricoles hétérogènes	forêts	autres
De Prudhomat à Souillac	8 617	345 4%	86 1%	517 6%	4 567 53%	1 810 21%	1 293 15%	86 1%

Source PAPI du bassin de la Dordogne – Etat des lieux.

→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

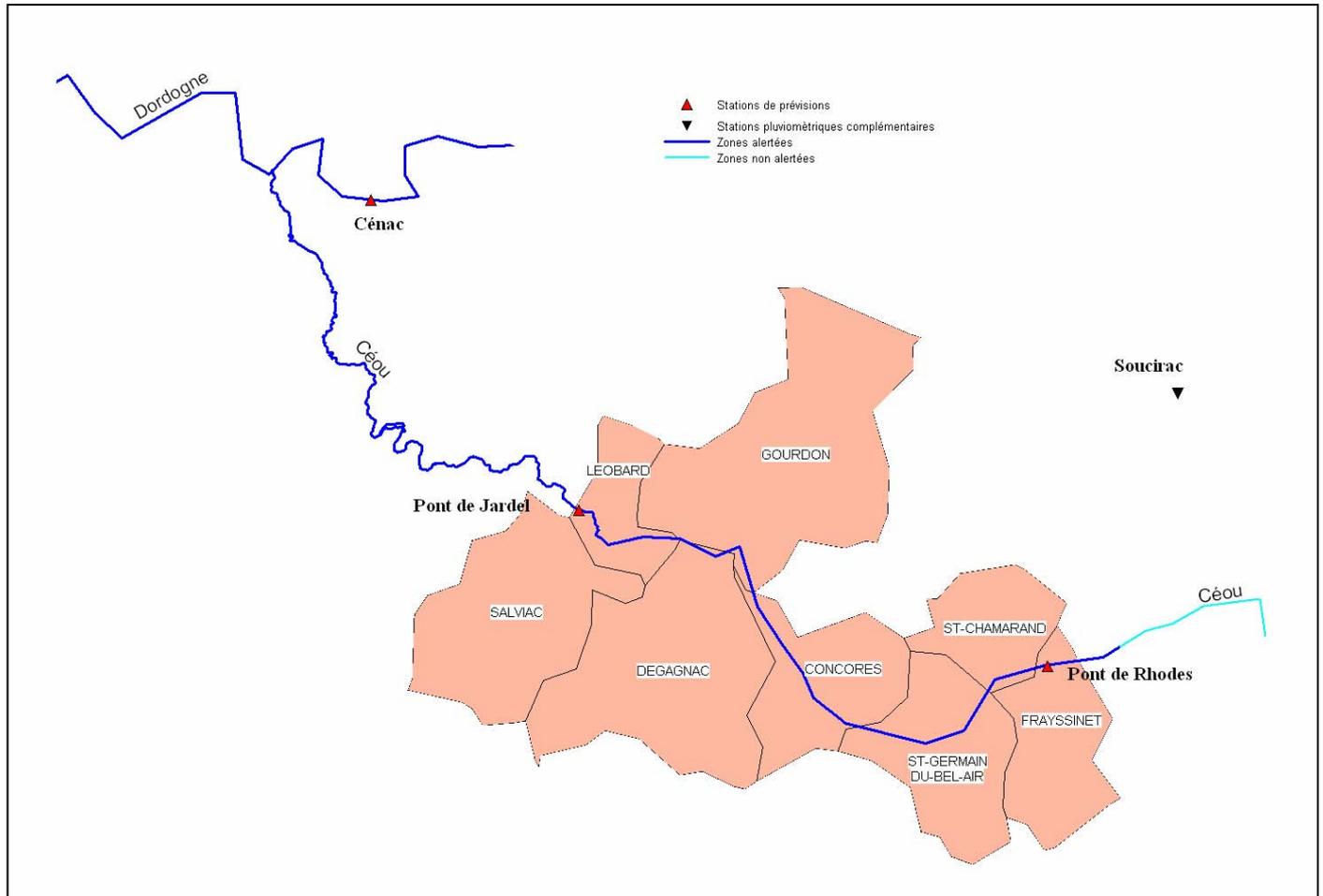
Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Carennac	4,80	5,00	6,00	7,00	Prudhomat Puybrun Tauriac Gintrac Carennac Bétaille Vayrac St Denis lés Martel Floirac Martel Montvalent Creysse
Souillac	3,40	3,60	5,00	6,00	Meyronne Saint Sozy Lacave Pinsac Lanzac Souillac Le Roc
Cénac	3,50	4,00	5,50	6,50	Aucune commune lotoise n'est rattachée à cette station

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 08-10 décembre 1944	Crue du 18 décembre 1952	Crue du 08 janvier 1982	Crue du 06 janvier 1994
Carennac	7,61 m	-	6,95 m	6,40 m
Souillac	6,60 m	6,30 m	5,45 m	4,72 m
Cenac	7,20 m	6,65 m	5,70 m	5,53 m

L.3 tronçon Céou

→ Situation : -longueur totale du tronçon dans le département du Lot 24,6 km entre les communes de Frayssinet-le Goudronnais et Salviac
 - 8 communes concernées



Tronçon Céou dans le Lot

→ Vulnérabilité du tronçon Céou dans le département du Lot – Caractérisation des surfaces inondables (ha)

Pas de données disponibles sur ce tronçon.

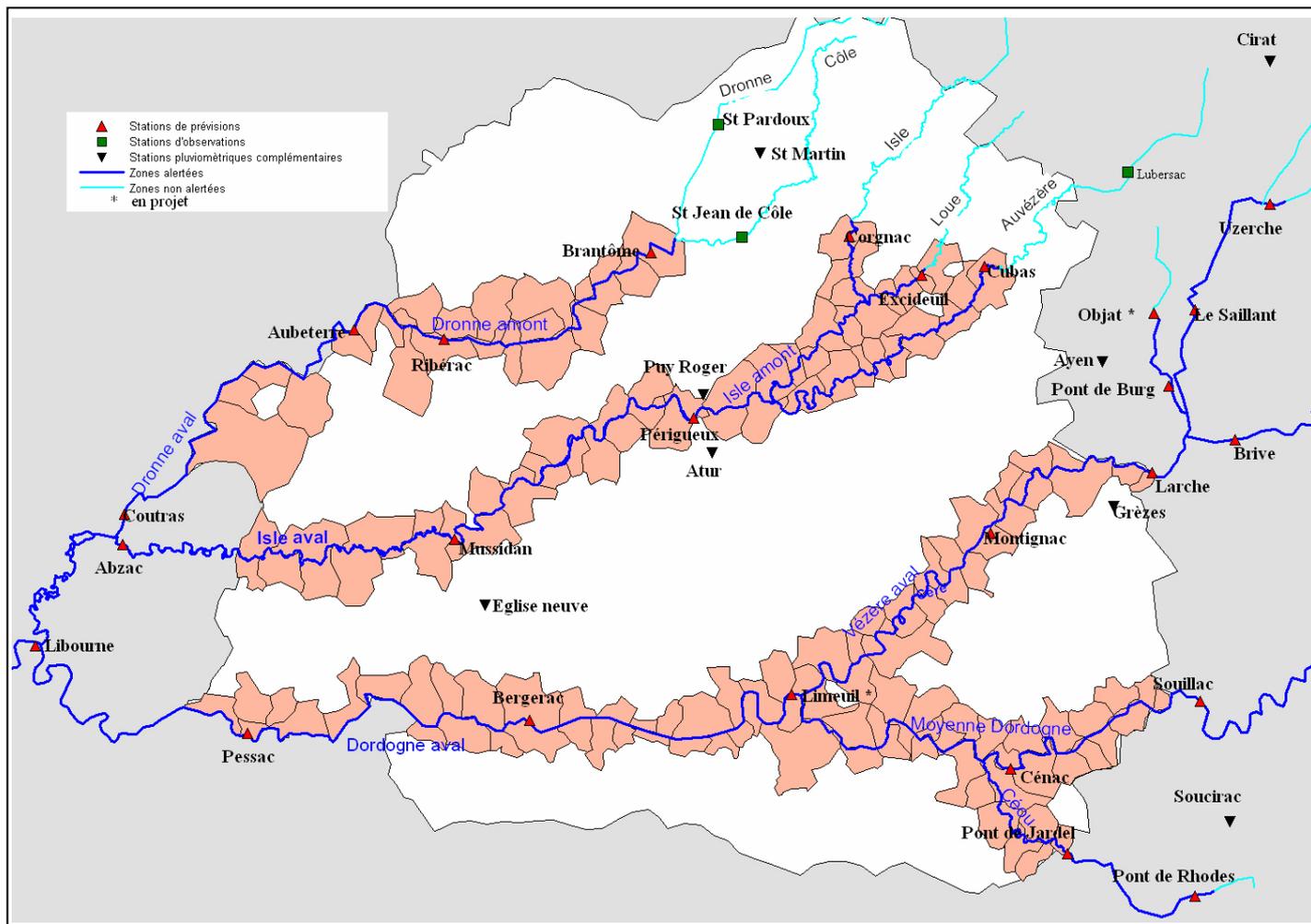
→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Pont de Rhodes	1,10	1,60	2,00	3,00	Frayssinet-le-Goudronnais Saint-Chamarand St-Germain-du-Bel-Air Concorés Gourdon Dégagnac Léobard Salviac
Pont de Jardel	2,20 (à confirmer)	3,30 (à confirmer)	4,00 (à confirmer)	4,60 (à confirmer)	Léobard Salviac

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 04 octobre 1960	Crue du 25 septembre 1993	Crues du 10 janvier 1996
Pont de Rhodes	4,60 m (estimé)	2,12 m	2,32 m
Pont de Jardel	5,42 m	-	-

3 – Département de la Dordogne



Le département de la Dordogne est concerné par le risque d'inondation pour 159 communes riveraines de la Dronne (23), de l'Isle, la Loue et l'Auvézère (48), de la Vézère (20), du Céou (8) et de la Dordogne (60).

Plus de 1 500 ha sont ainsi exposés au risque d'inondation dans le département.

L'agglomération de Périgueux sur l'Isle (70 000 habitants) est très concernée sur 165 ha répertoriés submersibles qui touchent 7 000 habitants. Deux grosses entreprises (Tréfileries et Metalbox) sont de même directement exposées au risque d'inondation.

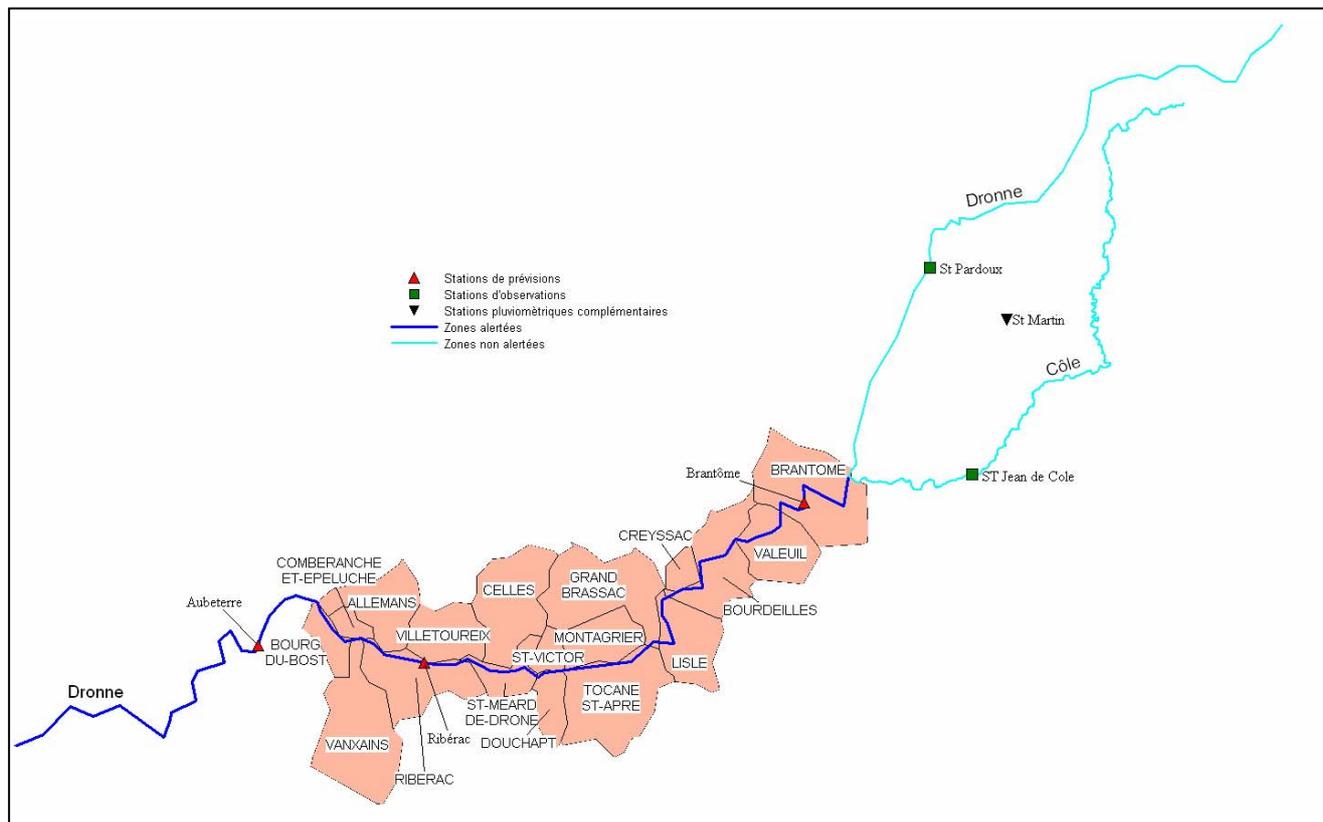
Les débordements de la Vézère entre Terrasson et Montignac affectent 800 ha et concernent 6 000 habitants avec le très gros enjeu des papeteries de Condat.

De même les villes de Brantôme, Ribérac et Bergerac sont directement exposées aux crues de la Dronne et de la Dordogne.

Enfin les activités saisonnières (camping, canoë ...) liées au développement touristique associé aux rivières (Dordogne, Céou, Auvézère) créent de nouveaux enjeux pour la protection des biens et des personnes.

D.1 tronçon Dronne amont

→ Situation : -longueur totale du tronçon 59,0 km entre les communes de Brantôme et de Bourg du Bost
- 18 communes concernées



Tronçon Dronne amont

→ Vulnérabilité du tronçon Dronne amont– Caractérisation des surfaces inondables (ha)

secteurs	surface totale inondable	bâtie	zones d'activités	prairies	cultures	zone agricoles hétérogènes	forêts	autres
De Brantôme à Ribérac	1 527	31 2%	0	1 206 79%	107 7%	137 9%	0	46 3%
De Ribérac à Bourg-du-Bost	243	5 2%	0	233 96%	3 1%	2 1%	0	0

Source PAPI du bassin de la Dordogne – Etat des lieux.

→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

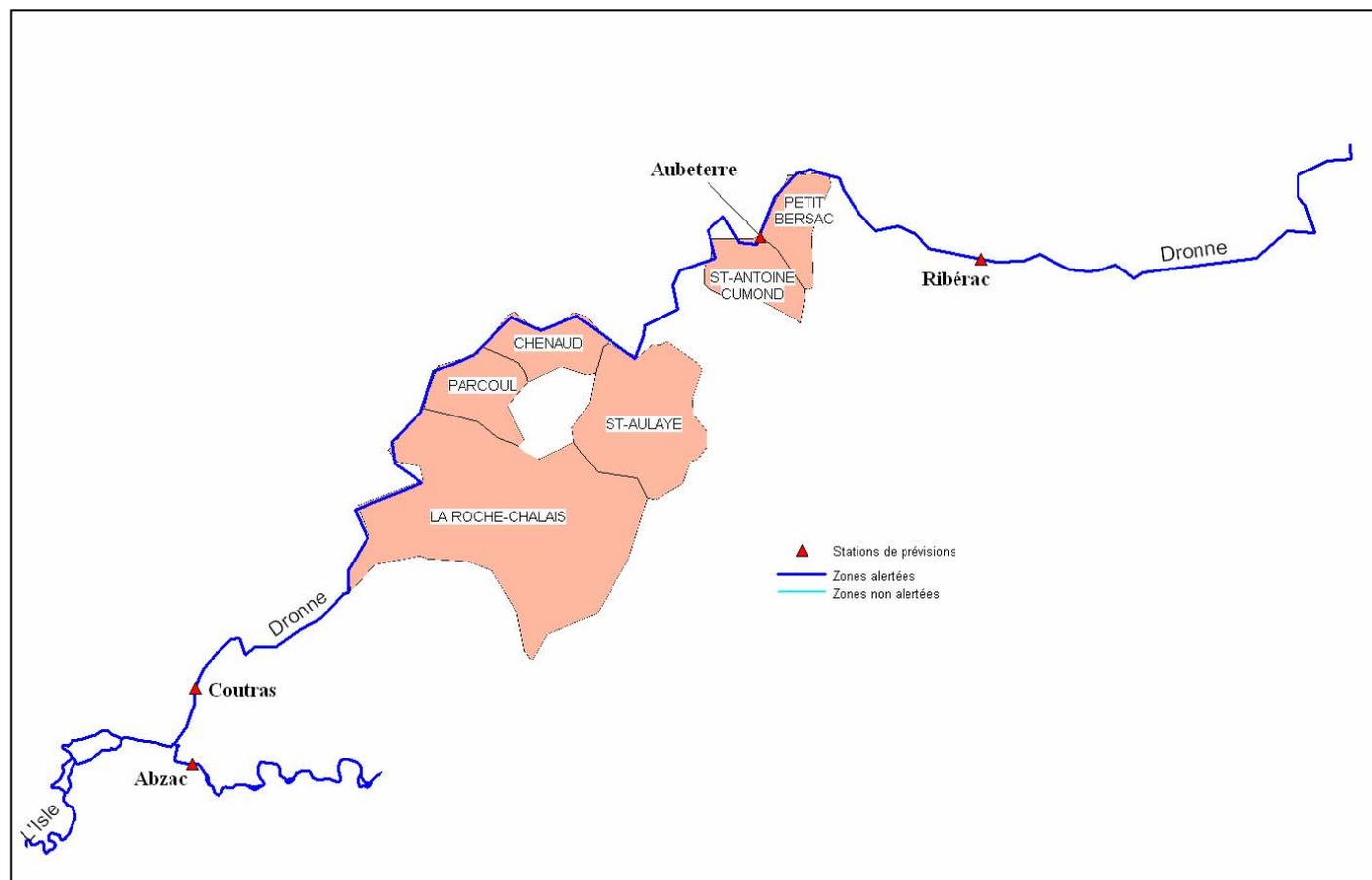
Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Brantôme	1,00	1,70	2,20	2,70	Brantôme Valeuil Bourdeilles Creyssac Lisle Grand-Brassac Tocane-Saint-Apre Douchapt Montagrier Saint-Victor
Riberac	0,70	0,80	1,05	1,30	Allemans St-Meard-de-Drône Villetoureix Celles Riberac Vanxains Bourg-du-Bost Comberanche-et-Epeluche

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 08 décembre 1944	Crue du 13 janvier 1962	Crue du 08 janvier 1982
Brantôme	3,15 m	2,70 m	2,35 m
Riberac	1,35 m	1,18 m	1,18 m

D.2 tronçon Dronne aval

→ Situation : -longueur totale du tronçon dans le département de la Dordogne 48,9 km entre les communes de Petit Bersac et La Roche-Chalais (St Michel de Rivière Dronne)
- 6 communes concernées



Tronçon Dronne aval en Dordogne

→ Vulnérabilité du tronçon Dronne aval dans le département de la Dordogne– Caractérisation des surfaces inondables (ha)

secteurs	surface totale inondable	bâtie	zones d'activités	prairies	cultures	zone agricoles hétérogènes	forêts	autres
De Petit-Bersac à Saint-Antoine-de-Cumond	284	6 2%	0	272 96%	3 1%	3 1%	0	0
De Saint Aulaye à St Michel de Rivère Dronne	443	26 6%	0	151 34%	213 48%	44 10%	0	9 2%

Source PAPI du bassin de la Dordogne – Etat des lieux.

→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

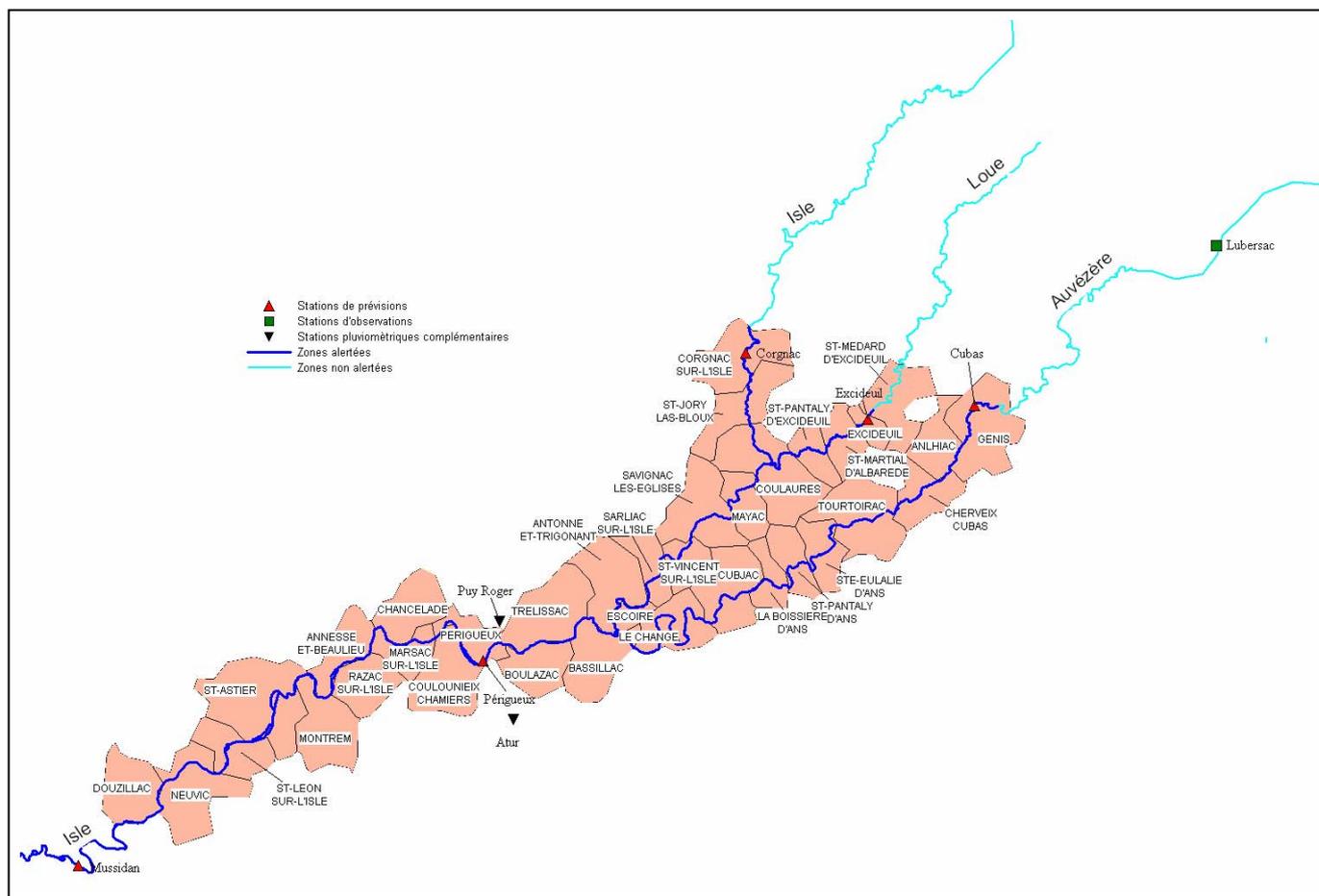
Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Aubeterre	2,00	2,20	2,60	3,20	Petit-Bersac St-Antoine-de-Cumond Saint-Aulaye Chenaud Parcoul La Roche-Chalais
Coutras	1,30	1,40	2,60	3,60	Aucune commune du département de la Dordogne n'est rattachée à cette station.

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 12 décembre 1944	Crue du 15 janvier 1962	Crue du 28 avril 1986	Crue du 09 janvier 1982
Aubeterre	3,40 m	3,11 m	2,80 m	2,82 m
Coutras	4,20 m	3,45 m	3,56 m	3,22 m

D.3 tronçon Isle amont

- Situation :
- longueur totale du tronçon 150,9 km
 - Auvézère entre les communes de Génis et Escoire (confluence avec l'Isle) 40,9 km
 - Loue entre les communes de Saint Médard d'Excideuil et de Coulaures (confluence avec l'Isle) 17,1 km
 - l'Isle entre les communes de Corgnac et de Douzillac 92,9 km
 - 36 communes concernées : Auvézère 9 communes, Loue 4 communes, Isle et Loue 1 commune et Isle 22 communes.



Tronçon Isle amont

→ Vulnérabilité du tronçon Isle amont– Caractérisation des surfaces inondables (ha)

secteurs	surface totale inondable	bâtie	zones d'activités	prairies	cultures	zone agricoles hétérogènes	forêts	autres
Auvézère De Cherveix-Cubas à confluence avec l'Isle	523	11 2%	0	26 5%	31 6%	434 83%	0	21 4%
Isle De Corgnac à la confluence avec l'Auvézère	479	10 2%	0	172 36%	105 22%	158 33%	0	38 8%
Isle De la confluence avec l'Auvézère à Périgueux	591	142 24%	30 5%	112 19%	35 6%	260 44%	0	12 2%
Isle De Périgueux à Douzillac	1 274	140 11%	52 4%	306 24%	611 48%	89 7%	25 2%	51 4%

Source PAPI du bassin de la Dordogne – Etat des lieux.

→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

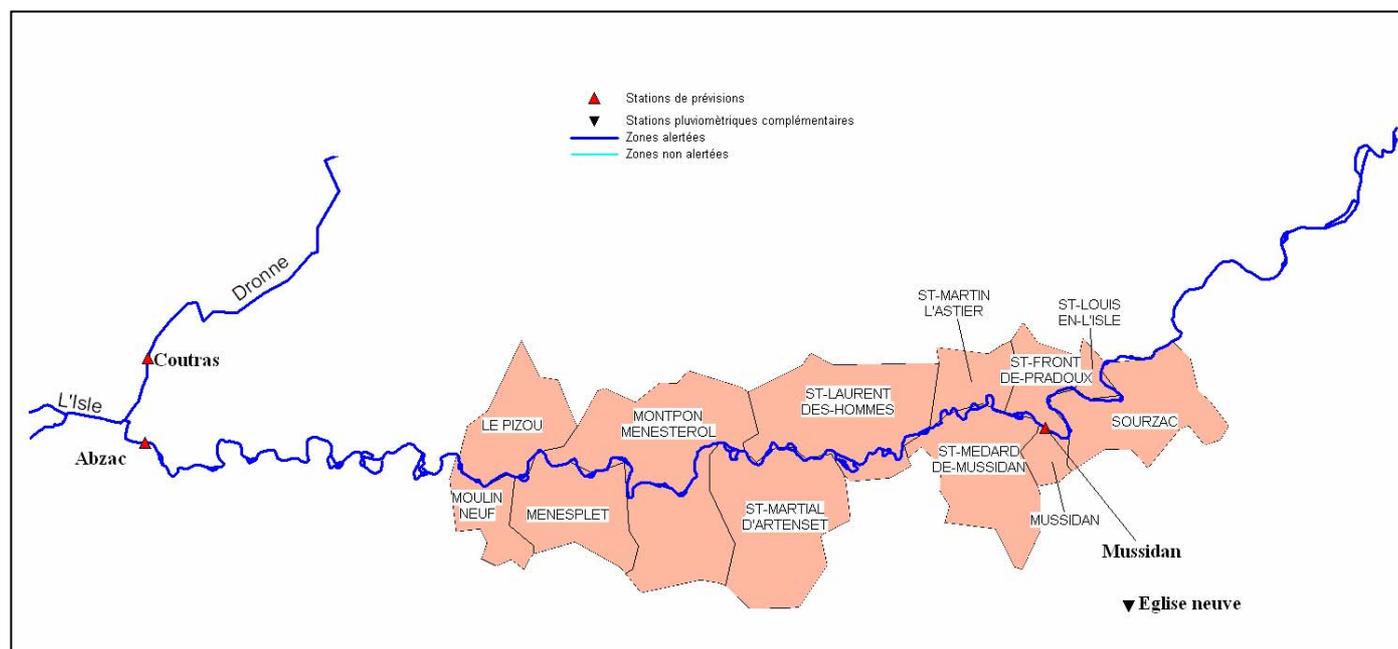
Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Cubas (Auvézère)	1,80	2,40	3,00	3,50	Génis Anlhac Cherveix-Cubas Cubjac La Boissière-d'Ans Le Change Ste Eulalie-d'Ans St Pantaly-d'Ans Toutoirac
Excideuil (Loue)	1,60	2,10	2,50	3,00	St Médard d'Excideuil Excideuil Coulaures St Martial d'Albarède St Pantaly-d'Excideuil
Cognac (Isle)	1,10	1,50	2,50	3,00	Cognac St Jory las Bloux Coulaures Mayac Savignac-les-Eglises St Vincent sur l'Isle Sarliac-sur-l'Isle Antonne et Trigonant Escoire
Périgueux (Isle)	1,10	2,00	3,00	3,80	Bassillac Boulazac Trélissac Périgueux Coulouniers-Chamiers Marsac Chancelade Razac-sur-l'Isle Annesse et Beaulieu Montrem St Astier St Léon-sur-l'Isle Neuvis Douzillac

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 08 décembre 1944	Crue du 17-18 décembre 1952	Crue du 07 janvier 1982	Crue du 22 septembre 1993
Cubas	4,00 m	3,50 m	3,30 m	3,40 m
Excideuil	3,24 m	2,99 m	2,70 m	3,48 m
Cognac	3,40 m	2,75 m	2,70 m	3,01 m
Périgueux	4,50 m	3,42 m	3,44 m	3,37 m

D.4 tronçon Isle aval

→ Situation : -longueur totale du tronçon 51,9 km dans le département de la Dordogne compris entre les communes de Sourzac et Moulin Neuf
 - 12 communes concernées



Tronçon Isle aval en Dordogne

→ Vulnérabilité du tronçon Isle aval dans le département de la Dordogne– Caractérisation des surfaces inondables (ha)

secteurs	surface totale inondable	bâtie	zones d'activités	prairies	cultures	zone agricoles hétérogènes	forêts	autres
De Sourzac à Moulin-Neuf	1 220	37 3%	0	500 41%	451 37%	232 19%	0	0

Source PAPI du bassin de la Dordogne – Etat des lieux.

→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

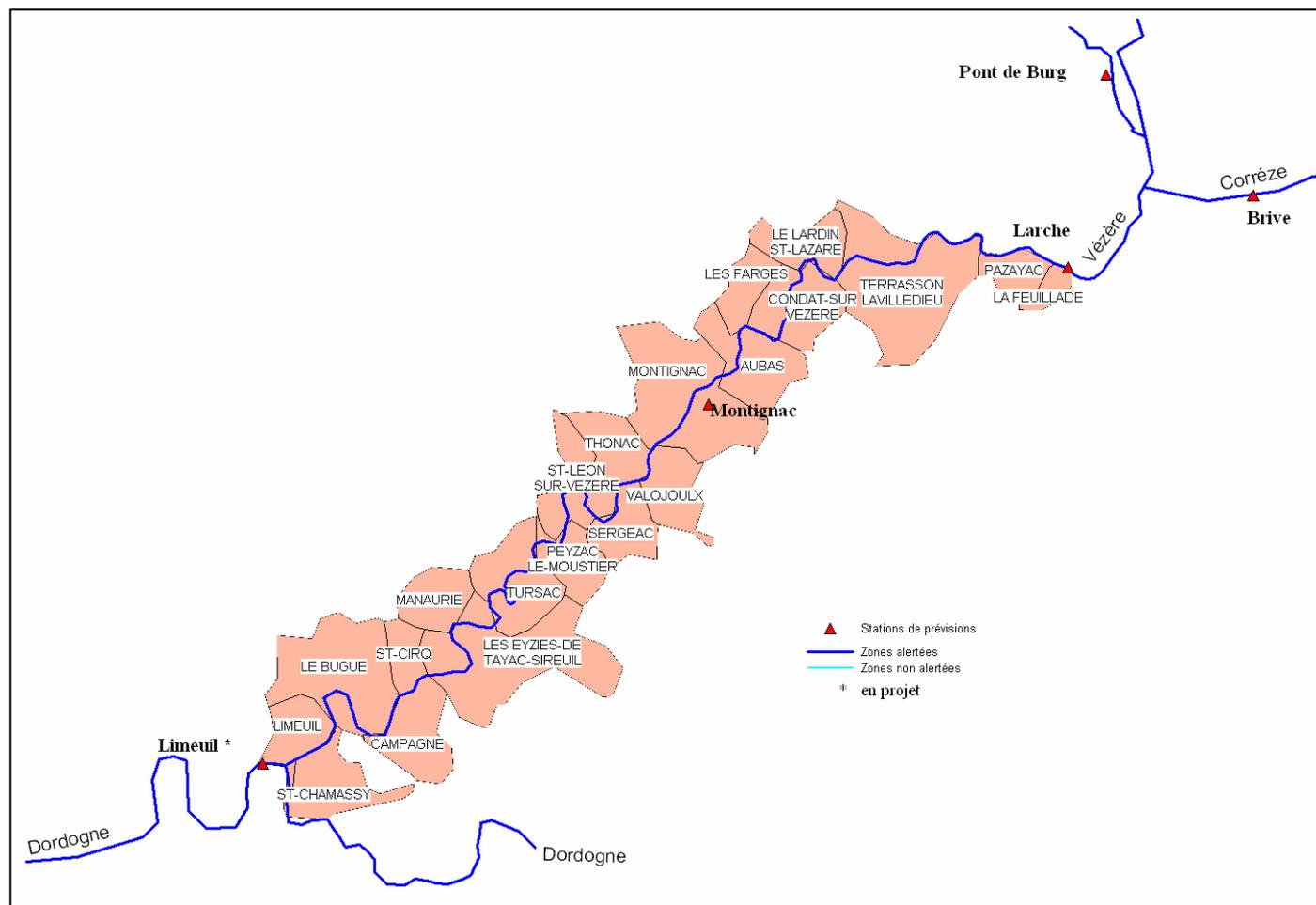
Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Mussidan	2,20	2,80	3,40	4,20	Sourzac Saint-Louis-en-Isle Saint-Front-de-Pradoux Mussidan Saint-Martin-l'Astier Saint-Médard-de-Mussidan St-Laurent-des-Hommes St-Martial-d'Artenset Montpon Ménésterol Menesplet Le Pizou Moulin-Neuf
Abzac	1,80	2,00	3,20	4,20	Aucune commune dans le département de la Dordogne n'est rattachée à cette station.

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 09 décembre 1944	Crue du 14 janvier 1962	Crue du 21-22 janvier 1998
Mussidan	4,80 m	4,08 m	3,79 m
Abzac	4,68 m	3,74 m	4,05 m

D.5 tronçon Vézère aval

→ Situation : -longueur totale du tronçon dans le département de la Dordogne 77,5 km entre les communes de La Feuillade et de Limeuil
 - 21 communes concernées



Tronçon Vézère aval en Dordogne

→ Vulnérabilité du tronçon Vézère aval dans le département de la Dordogne– Caractérisation des surfaces inondables (ha)

secteurs	surface totale inondable	bâtie	zones d'activités	prairies	cultures	zone agricoles hétérogènes	forêts	autres
De La Feuillade à Limeuil	521	37 7%	0	10 2%	94 18%	375 72%	0	0

Source PAPI du bassin de la Dordogne – Etat des lieux.

→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

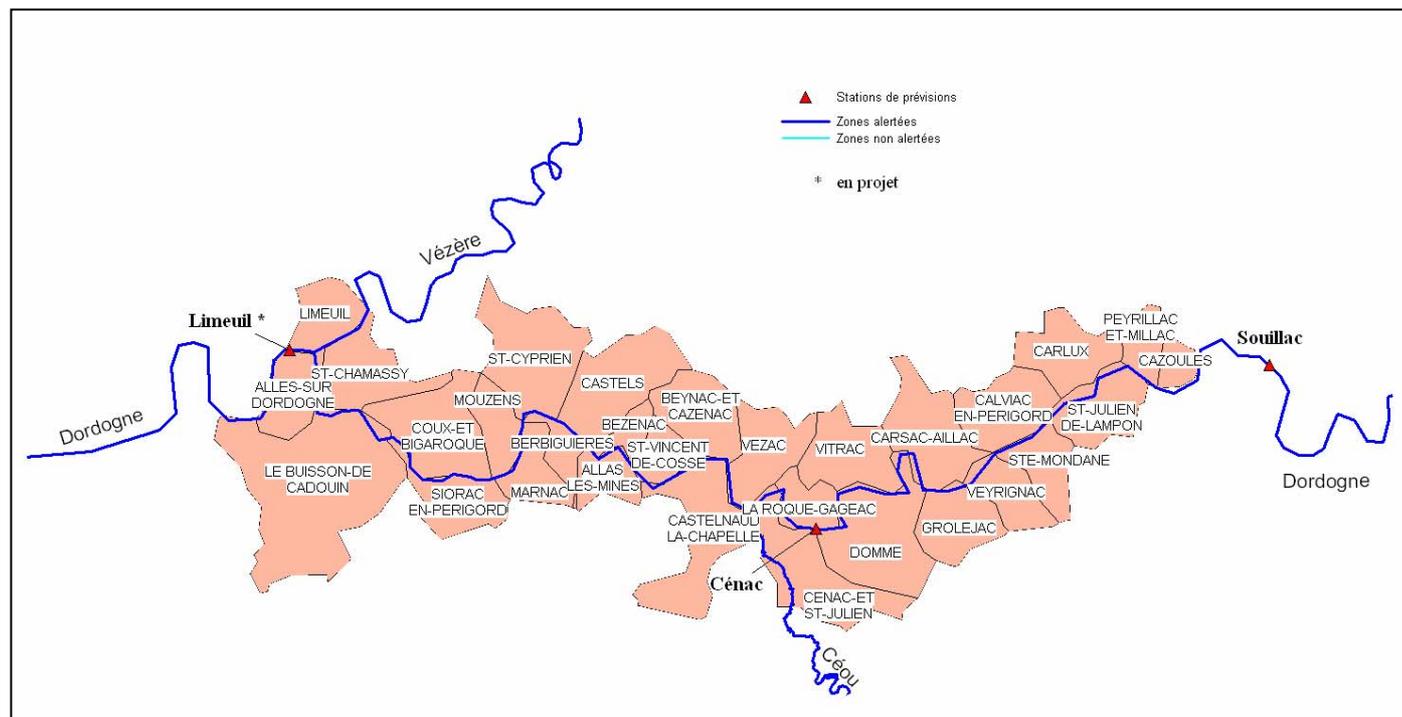
Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Larche	2,30	2,60	3,50	4,50	La Feuillade Pazayac Terrasson Condat-sur-Vézère Aubas Les Farges Le Lardin-St-Lazare
Montignac	2,20	3,50	5,00	7,00	Montignac Valoujoux Thonac Sergeac St Léon sur Vézère Peyzac-le-Moustier Tursac Manaurie Les Eyzies-de-Tayac Saint-Cirq Campagne Le Bugue Saint-Chamassy Limeuil

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 04 octobre 1960	Crue du 06 juillet 2001	Crue du 07 janvier 1982
Larche	5,94 m	4,54 m	3,90 m
Montignac	8,90 m	6,59 m	6,58 m

D.6 tronçon moyenne Dordogne

→ Situation : -longueur totale du tronçon dans le département de la Dordogne 78,7 km compris entre les communes de Cazoulés et Alles-sur-Dordogne
 - 30 communes concernées



Tronçon moyenne Dordogne en Dordogne

→ Vulnérabilité du tronçon moyenne Dordogne dans le département de la Dordogne– Caractérisation des surfaces inondables (ha)

secteurs	surface totale inondable	bâtie	zones d'activités	prairies	cultures	zone agricoles hétérogènes	forêts	autres
De Cazoulés à Domme	1 764	71 4%	0	106 6%	847 48%	423 24%	300 17%	17 1%
De Allessur-Dordogne à Cénac St Julien	3 179	95 3%	0	572 18%	954 30%	1 367 43%	159 5%	32 1%

Source PAPI du bassin de la Dordogne – Etat des lieux.

→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

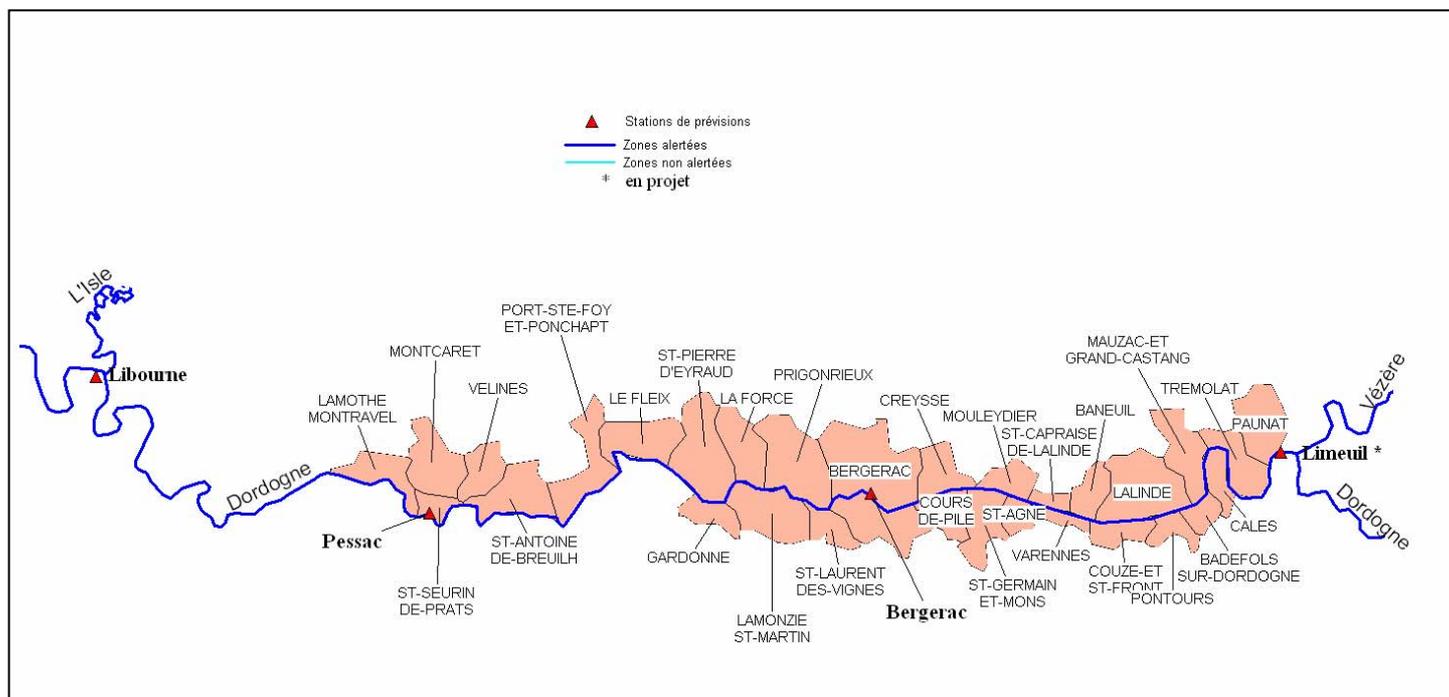
Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Carennac	4,80	5,00	6,00	7,00	Aucune commune du département de la Dordogne n'est rattachée à cette station.
Souillac	3,40	3,60	5,00	6,00	Cazolès Peyrillac et Millac St Julien de Lampon Carlux Calviac Ste Mondane Veyrignac Aillac Groléjac
Cenac	3,50	4,00	5,50	6,50	Vitrac Domme Cenac et St Julien La Roque Gageac Castelnaud-la-Chapelle Beynac et Cazenac St Vincent de Cosse Allas les Mines Bezenac Berbiguières Castels St Cyprien Mouzens Marnac Coux et Bigaroque Siorac en Périgord Le Buisson de Cadouin Allès-sur-Dordogne St Chamassy Limeuil Vézac

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 08-10 décembre 1944	Crue du 18 décembre 1952	Crue du 08 janvier 1982	Crue du 06 janvier 1994
Carennac	7,61 m	-	6,95 m	6,40 m
Souillac	6,60 m	6,30 m	5,45 m	4,72 m
Cenac	7,20 m	6,65 m	5,70 m	5,53 m

D.7 tronçon Dordogne aval

→ Situation : -longueur totale du tronçon dans le département de la Dordogne 96,9 km compris entre les communes de Paunat et Lamothe-Montravel
- 30 communes concernées



Tronçon Dordogne aval en Dordogne

→ Vulnérabilité du tronçon Dordogne aval dans le département de la Dordogne– Caractérisation des surfaces inondables (ha)

secteurs	surface totale inondable	bâtie	zones d'activités	prairies	cultures	zone agricoles hétérogènes	forêts	autres
De Paunat à Bergerac	579	87 15%	3 0,5%	35 6%	119 20%	208 36%	127 22%	0
De Lamothe-Montravel à La Force	1 791	161 9%	0	0	842 47%	752 42%	36 2%	0

Source PAPI du bassin de la Dordogne – Etat des lieux.

→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Limeuil *	-	-	-	-	Paunat Tremolat Calés Mauzac Badefols-sur-Dordogne Pontours Couze St Front Lalinde Baneuil St Capraise de Lalinde Varennes St Agne St Germain et Mons
Bergerac	3,50	4,30	6,20	7,00	Mouleydier Creyse Cours de Pile Bergerac Prignonrieux La Force St Laurent des Vignes Lamonzie St Martin Gardonne St Pierre d'Eyraud Le Fleix Port Ste Foy
Pessac	5,50	5,70	7,00	8,50	St Antoine de Breuilh St Seurin de Prats Lamothe-Montravel Montcaret Velines

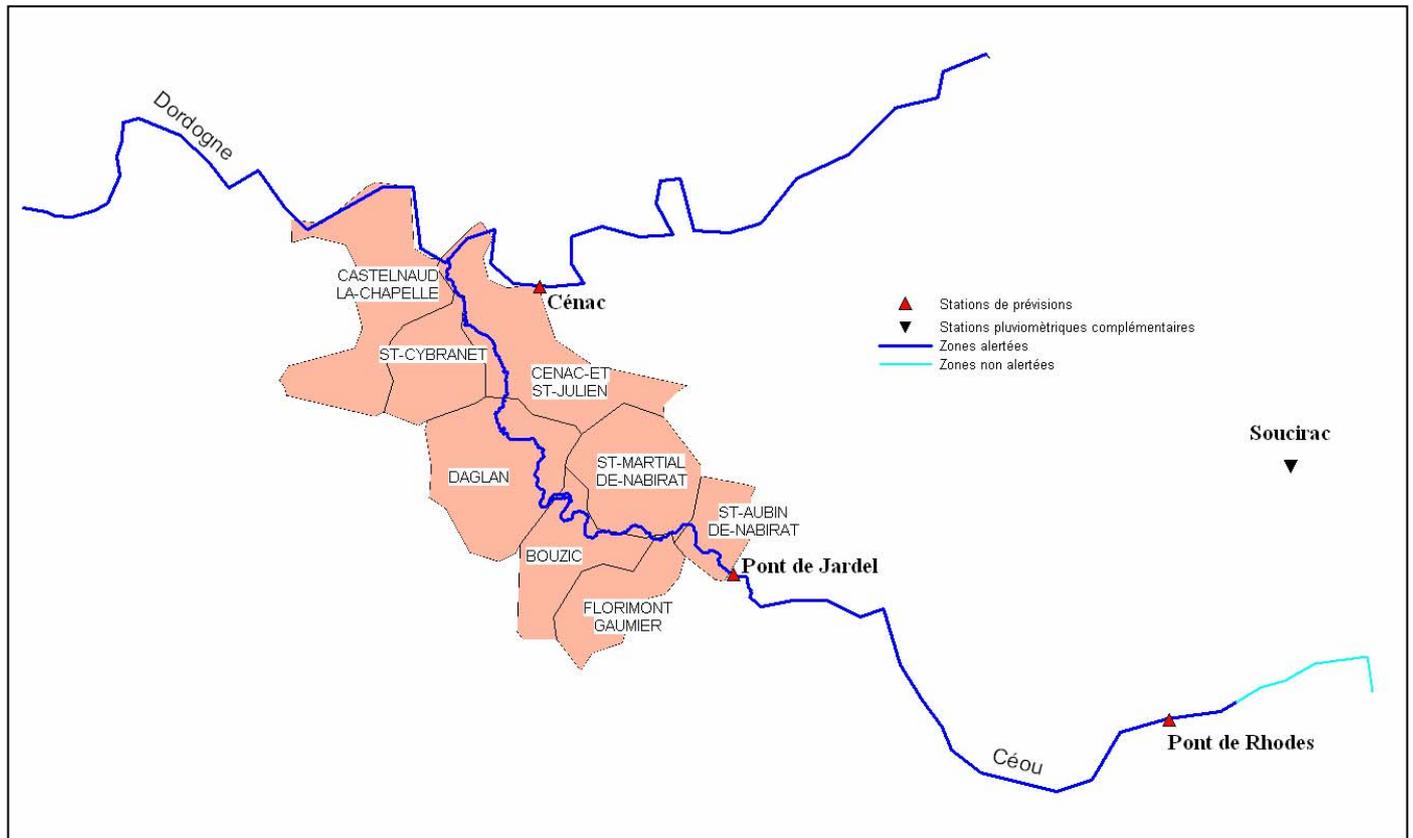
* station de prévisions en projet les communes rattachées à cette station le sont actuellement à celles de Bergerac.

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 09-10 décembre 1944	Crue du 19 décembre 1952	Crue du 05 octobre 1960	Crue du 09 janvier 1982
Bergerac	7,75 m	7,15 m	5,90 m	4,90 m
Pessac	9,20 m	8,92 m	8,72 m	8,10 m

D.8 tronçon Céou

→ Situation : -longueur totale du tronçon dans le département de la Dordogne 18,4 km compris entre les communes de Saint-Aubin-de-Nabirat et de Castelnaud-la-Chapelle
 - 8 communes concernées



Tronçon Céou en Dordogne

→ Vulnérabilité du tronçon Céou dans le département de la Dordogne– Caractérisation des surfaces inondables (ha)

Pas de données disponibles sur ce tronçon.

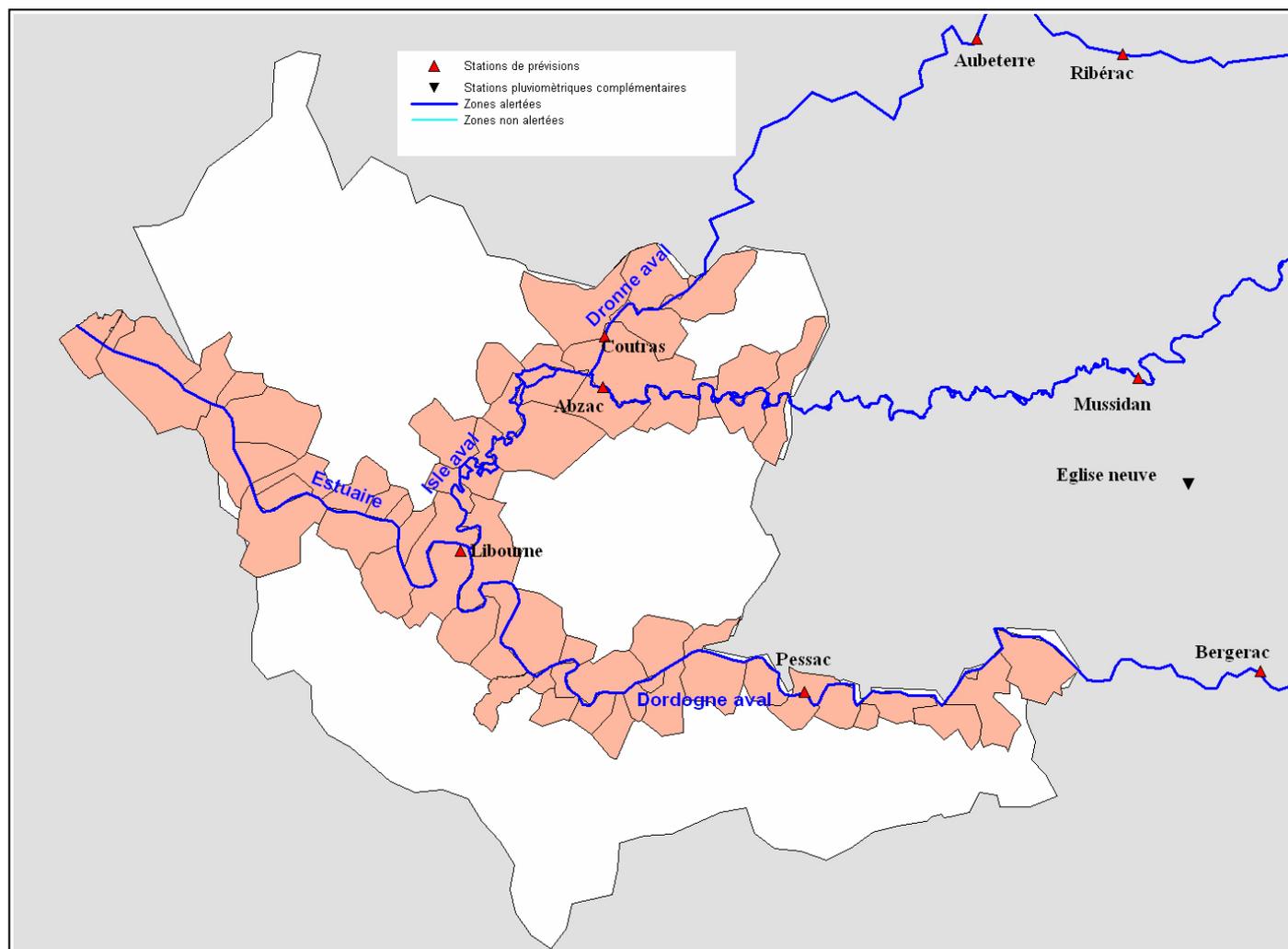
→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Pont de Rhodes	1,10	1,60	2,00	3,00	St Aubin de Nabirat St Martial de Nabirat Florimont Gaumier Bouzic Daglan Cenac et St Julien St Cybranet Castelnaud la Chapelle
Pont de Jardel	2,20 (à confirmer)	3,30 (à confirmer)	4,00 (à confirmer)	4,60 (à confirmer)	

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 04 octobre 1960	Crue du 25 septembre 1993	Crue du 10 janvier 1996
Pont de Rhodes	4,60 m (estimé)	2,12 m	2,32 m
Pont de Jardel	5,42 m		

4 – Département de la Gironde



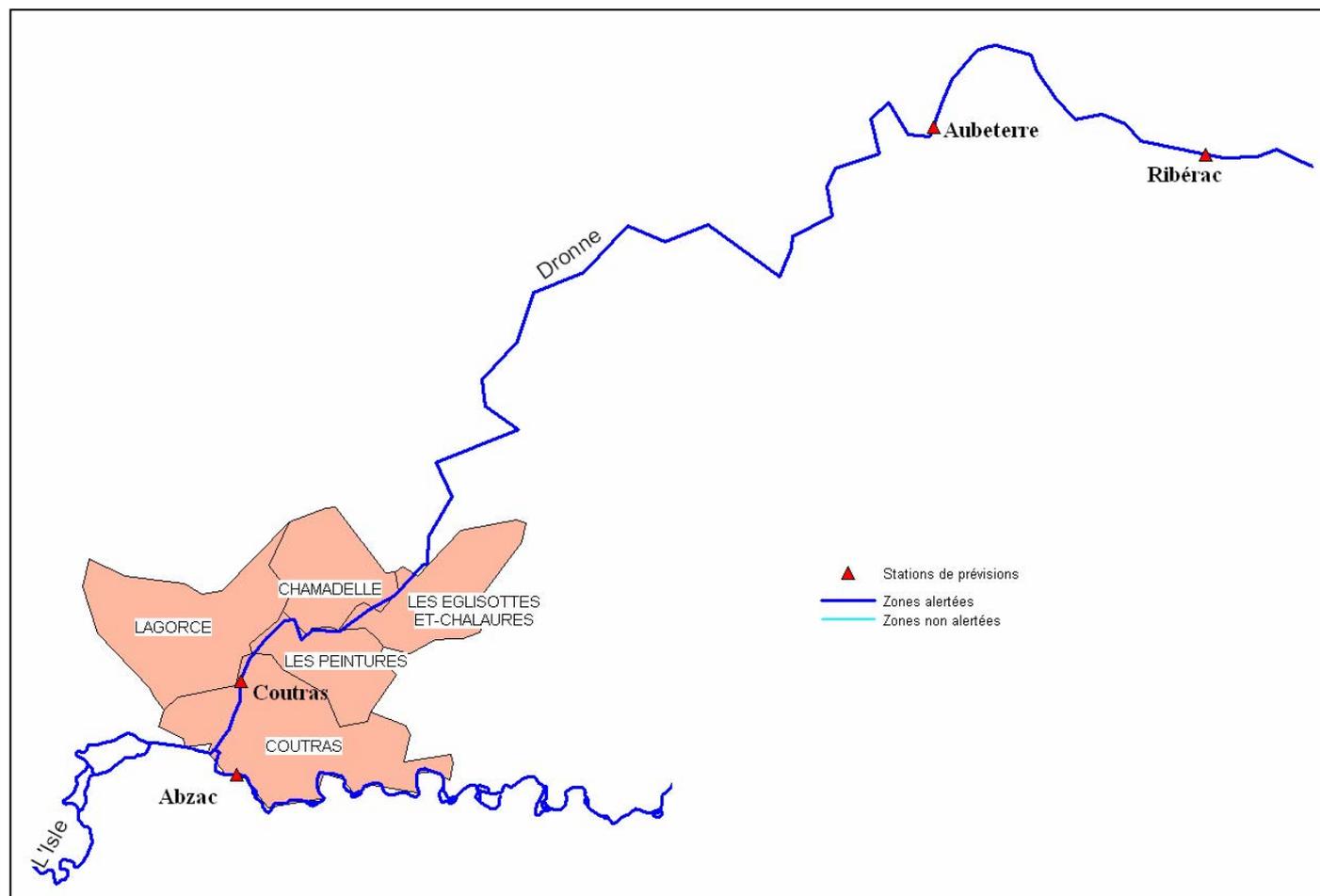
Le département de la Gironde sur le territoire de compétence du Service de Prévision des Crues de la Dordogne (hors zone estuarienne à l'aval de Libourne) est concerné par le risque d'inondation pour 49 communes riveraines de la Dronne (5), de l'Isle (19) et de la Dordogne (26).

Plus de 1 500 ha sont ainsi exposés au risque d'inondation dans le département.

La Dordogne aval est la zone représentant les enjeux potentiels majeurs de la rivière : sur le tronçon Pessac-Libourne 9 600 ha sont recensés en zone inondable dont 85% de la surface est occupée par des zones vulnérables en terme d'enjeux économiques.

G.1 tronçon Dronne aval

→ Situation : -longueur totale du tronçon 19,4 km dans le département de la Gironde compris entre les communes des Eglisottes et Chalaures et de Coutras
 - 5 communes concernées



Tronçon Dronne aval en Gironde

→ Vulnérabilité du tronçon Dronne aval dans le département de la Gironde– Caractérisation des surfaces inondables (ha)

secteurs	surface totale inondable	bâtie	zones d'activités	prairies	cultures	zone agricoles hétérogènes	forêts	autres
De Les Eglisottes et Chalaures à Coutras	532	32 6%	0	181 34%	255 48%	53 10%	0	11 2%

Source PAPI du bassin de la Dordogne – Etat des lieux.

→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

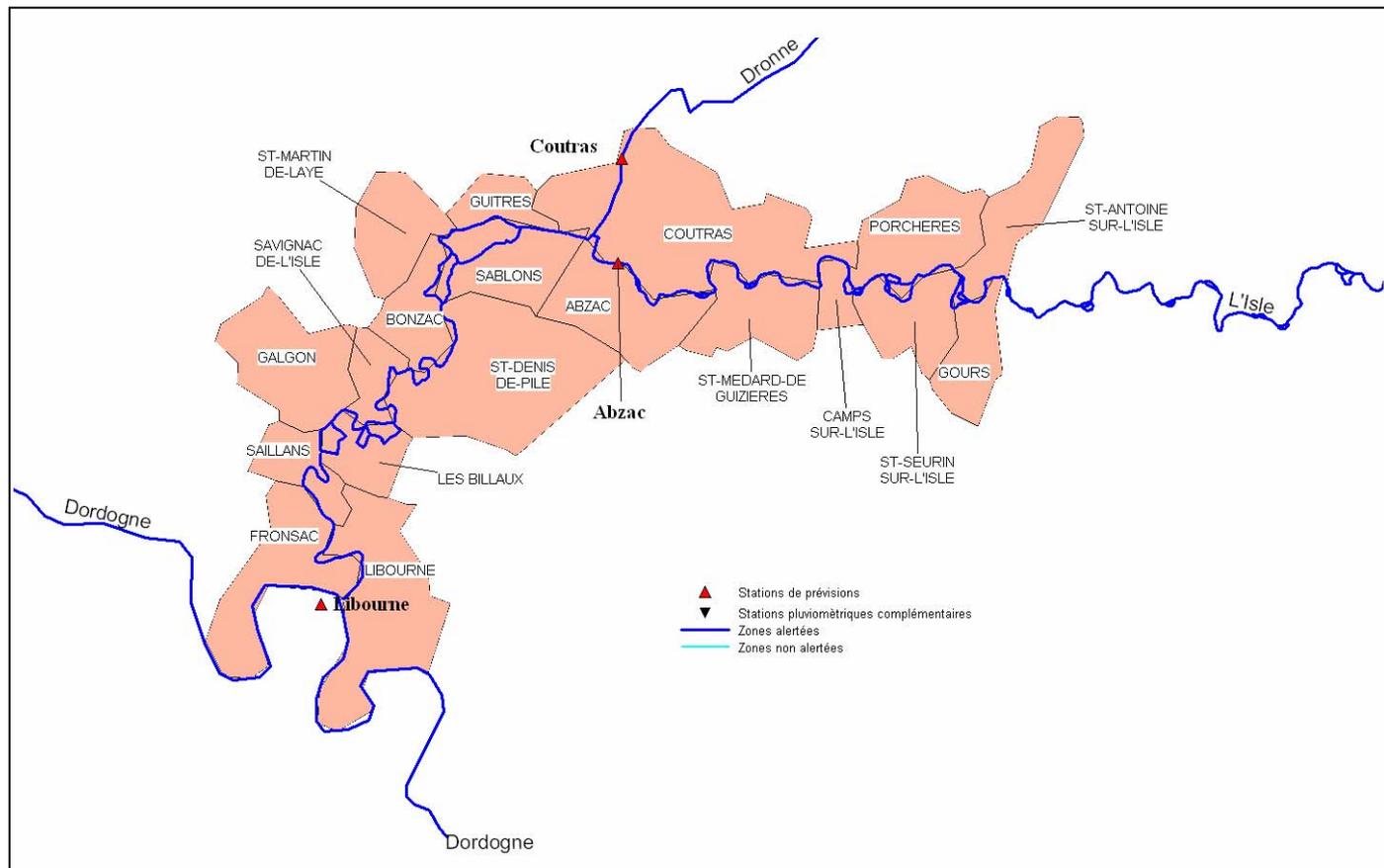
Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Aubeterre	2,00	2,20	2,60	3,20	Aucune commune du département de la Gironde n'est rattachée à cette station.
Coutras	1,30	1,40	2,60	3,60	Les Eglisottes et Chalaures Chamadelle Les Peintures Lagorce Coutras

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 12 décembre 1944	Crue du 15 janvier 1962	Crue du 28 avril 1986	Crue du 09 janvier 1982
Aubeterre	3,40 m	3,11 m	2,80 m	2,82 m
Coutras	4,20 m	3,45 m	3,56 m	3,22 m

G.2 tronçon Isle aval

→ Situation : -longueur totale du tronçon 56,6 km dans le département de la Gironde compris entre les communes de Saint-Antoine-sur-l'Isle et Libourne
 - 19 communes concernées



Tronçon Isle aval en Gironde

→ Vulnérabilité du tronçon Isle aval dans le département de la Gironde – Caractérisation des surfaces inondables (ha)

secteurs	surface totale inondable	bâtie	zones d'activités	prairies	cultures	zone agricoles hétérogènes	forêts	autres
De St Antoine/Isle à Abzac	780	23 3%	0	320 41%	289 37%	148 19%	0	0
De Abzac à Libourne	3 857	231 6%	0	2 391 62%	270 7%	887 23%	0	78 2%

Source PAPI du bassin de la Dordogne – Etat des lieux.

→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

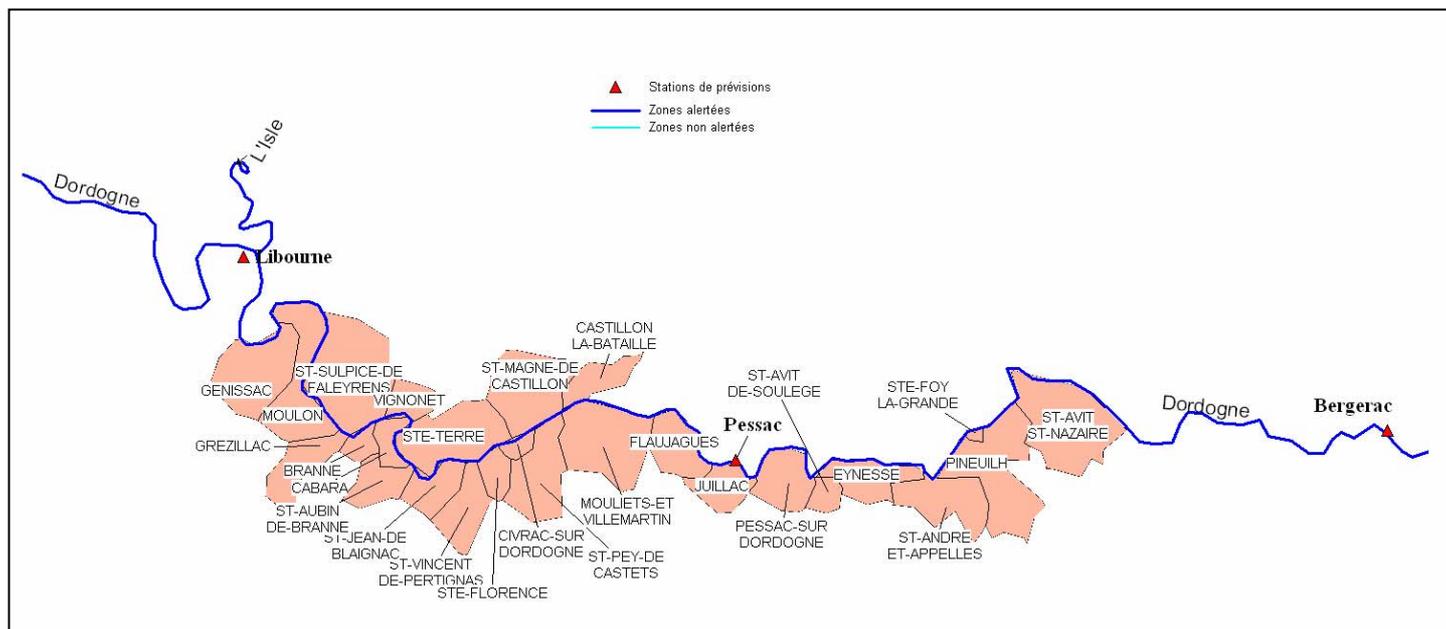
Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Mussidan	2,20	2,80	3,40	4,20	Aucune commune dans le département de la Gironde n'est rattachée à cette station.
Abzac	1,80	2,00	3,20	4,20	St Antoine-sur-l'Isle Gours St Seurin-sur-l'Isle Porchères Camps Coutras St-Médard-de-Guizières Abzac Guitres Sablons St Martin-de-Laye Bonzac St Martin-de-Laye St Denis-de-Pile Savignac-de-l'Isle Les Billaux Galgon Saillans Fronsac Libourne

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 09 décembre 1944	Crue du 14 janvier 1962	Crue du 21-22 janvier 1998
Mussidan	4,80 m	4,08 m	3,79 m
Abzac	4,68 m	3,74 m	4,05 m

G.3 tronçon Dordogne aval

→ Situation : -longueur totale du tronçon 68,3 km dans le département de la Gironde compris entre les communes de Saint Avit-Saint Nazaire et de Genissac
 - 25 communes concernées



Tronçon Dordogne aval en Gironde

→ Vulnérabilité du tronçon Dordogne aval dans le département de la Gironde– Caractérisation des surfaces inondables (ha)

secteurs	surface totale inondable	bâtie	zones d'activités	prairies	cultures	zone agricoles hétérogènes	forêts	autres
De St Avit-St Nazaire à Pessac	597	54 9%	0	0	280 47%	251 42%	12 2%	0
De Juillac à St Sulpice	9 602	288 3%	0	1 056 11%	4 801 50%	3 361 35%	96 1%	0

Source PAPI du bassin de la Dordogne – Etat des lieux.

→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Limeuil *					Aucune commune du département de la Gironde n'est rattachée à ces stations
Bergerac	3,50	4,30	6,20	7,00	
Pessac	5,50	5,70	7,00	8,50	St Avit-St Nazaire Pineuilh Ste Foy-la-Grande St André et Appelles Eynesse St Avit-de-Soulège Pessac-sur-Dordogne Juillac Flaujaques Mouliets et Villemartin St Magne-de-Castillon Castillon-la-Bataille St Pey-de Castets Civrac-sur-Dordogne Ste Florence St Vincent de Pertignas Ste Terre St Jean-de-Blaignac Cabara Vignonet Branne Grézillac St Sulpice-de-Faleyrens Moulon-sur-Dordogne St Aubin-de-branne Genissac

* station de prévisions en projet.

→ Repères historiques

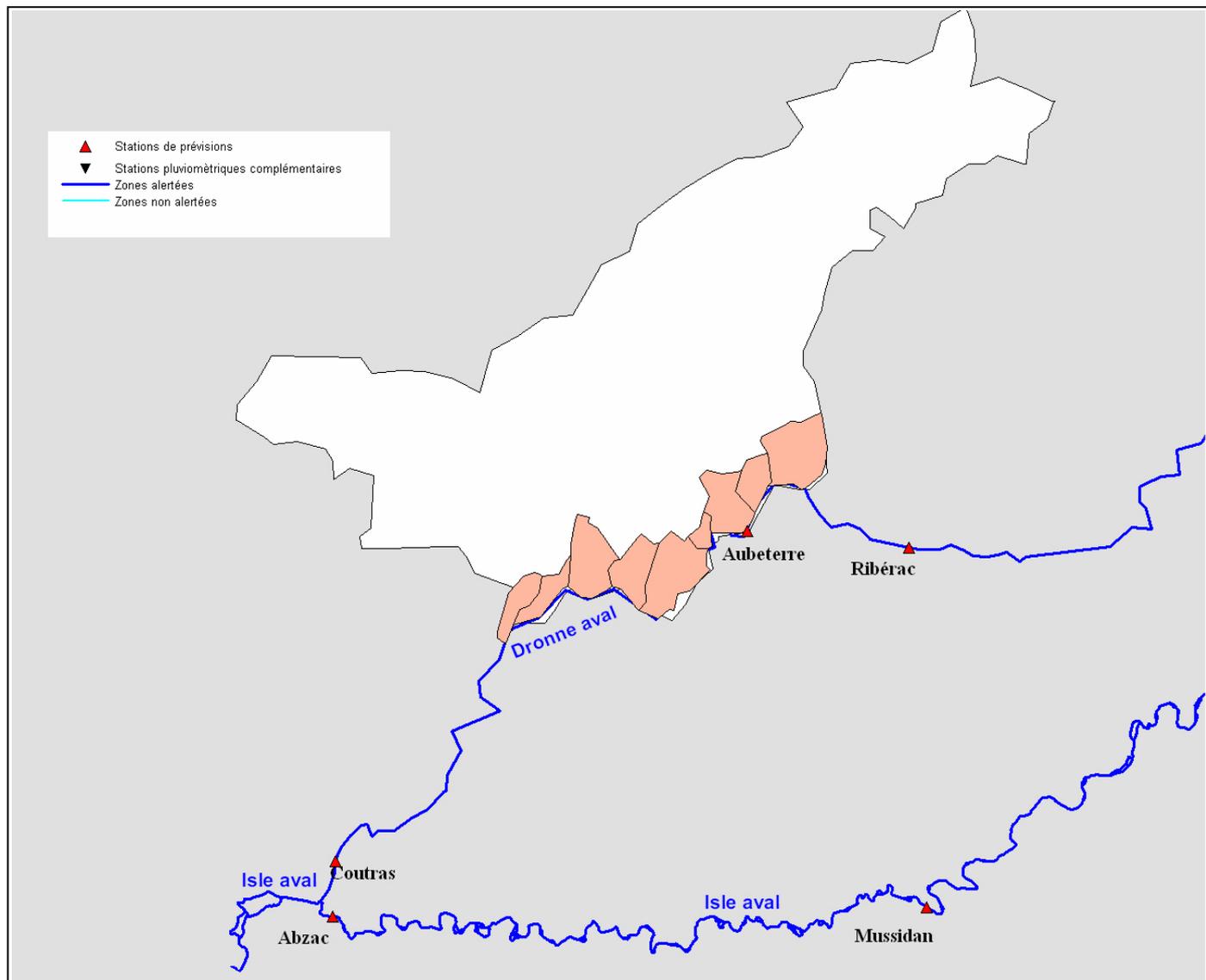
Stations de prévisions	Crue du 09-10 décembre 1944	Crue du 19 décembre 1952	Crue du 05 octobre 1960	Crue du 09 janvier 1982
Bergerac	7,75 m	7,15 m	5,90 m	4,90 m
Pessac	9,20 m	8,92 m	8,72 m	8,10 m

G.4 tronçon Dordogne-Garonne : estuaire de la Dordogne

Le règlement de ce tronçon fait partie du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues du Service de Prévisions des Crues 17.

Quelques informations sont données en annexe 7 de ce document.

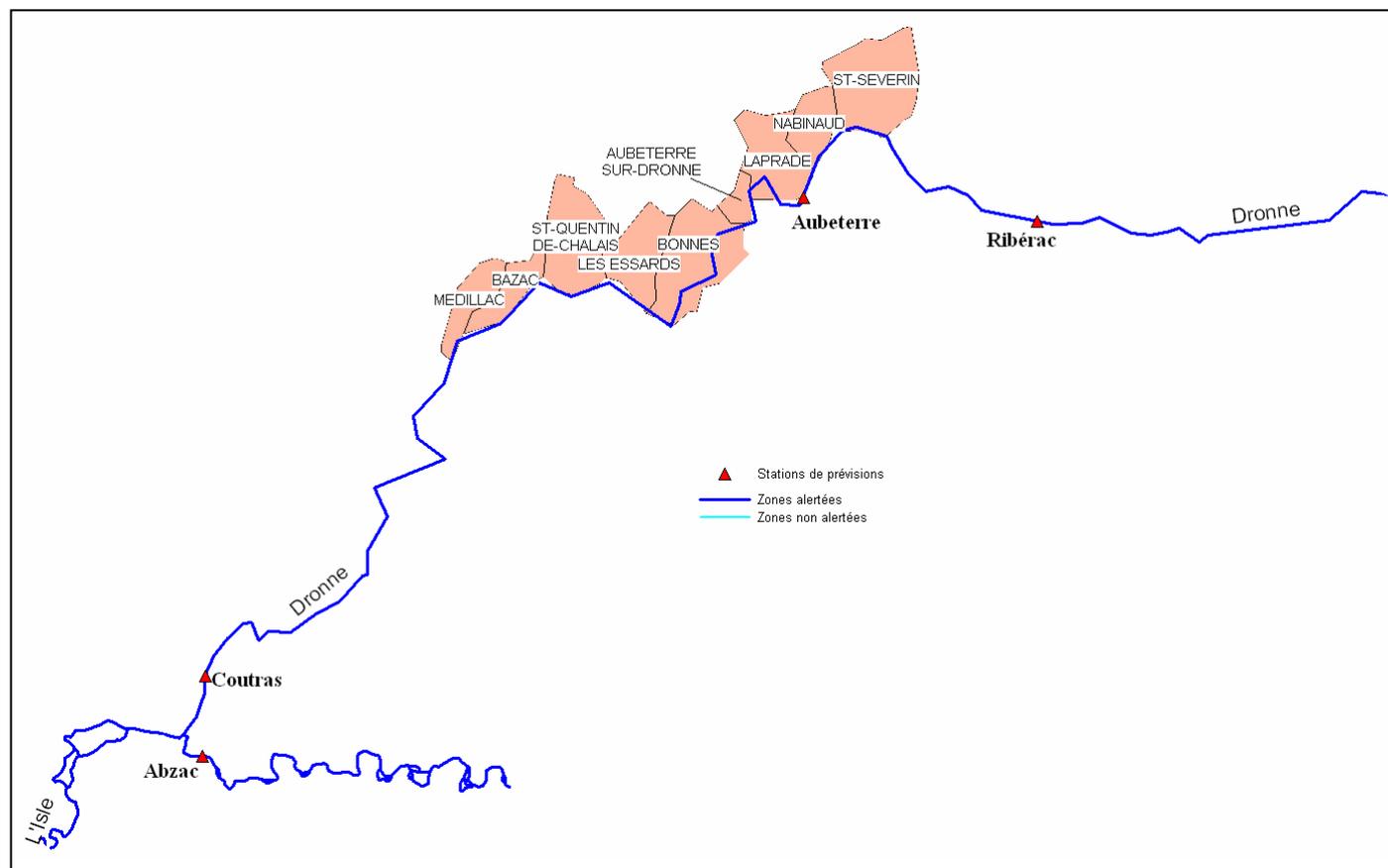
5 – Département de la Charente



Le département de la Charente sur le territoire de compétence du Service de Prévision des Crues est concerné par le risque d'inondation pour 9 communes riveraines de la Dronne. Environ 500 ha sont ainsi exposés au risque d'inondation de la Dronne dans le département.

Ch.1 tronçon Dronne aval

→ Situation : -longueur totale du tronçon 33,0 km dans le département de la Charente compris entre les communes de Saint Severin et Medillac
 - 9 communes concernées



Tronçon Dronne aval en Charente

→ Vulnérabilité du tronçon Dronne aval situé dans le département de la Charente – Caractérisation des surfaces inondables (ha)

secteurs	surface totale inondable	bâtie	zones d'activités	prairies	cultures	zone agricoles hétérogènes	forêts	autres
De St Severin à Bonnes	284	6 2%	0	272 96%	3 1%	3 1%	0	0
De Les Essards à Bazac	236	14 6%	0	80 34%	113 48%	24 10%	0	5 2%

Source PAPI du bassin de la Dordogne – Etat des lieux.

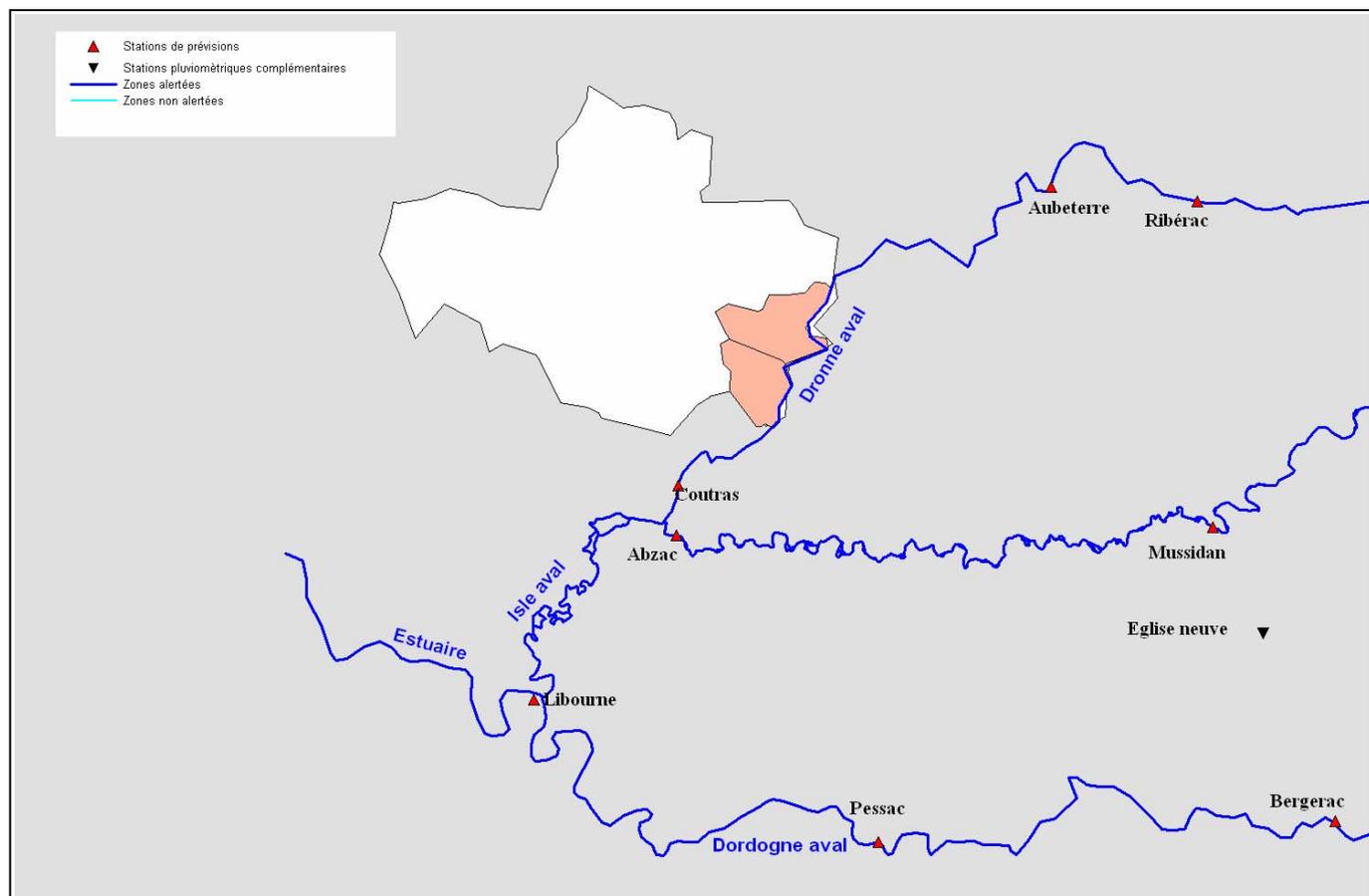
→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Aubeterre	2,00	2,20	2,60	3,20	St Severin Nabinaud Laprade Aubeterre Bonnes Les Essards St Quentin de Chalais Bazac Medillac
Coutras	1,30	1,40	2,60	3,60	Aucune commune du département de la Charente n'est rattachée à cette station

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 12 décembre 1944	Crue du 15 janvier 1962	Crue du 28 avril 1986	Crue du 09 janvier 1982
Aubeterre	3,40 m	3,11 m	2,80 m	2,82 m
Coutras	4,20 m	3,45 m	3,56 m	3,22 m

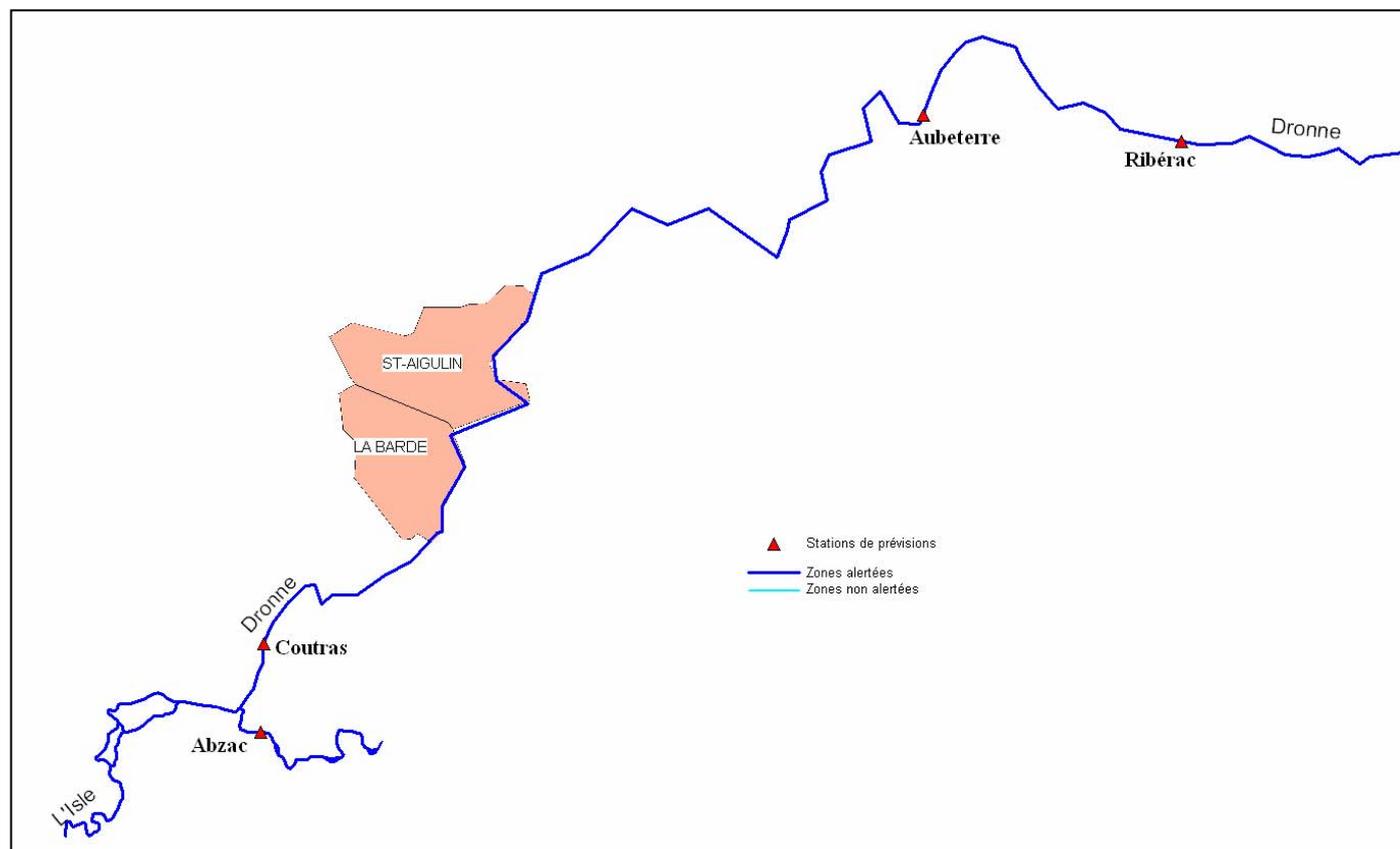
6 – Département de la Charente Maritime



Le département de la Charente-Maritime sur le territoire de compétence du Service de Prévision des Crues est concerné par le risque d'inondation pour 2 communes riveraines de la Dronne. Environ 250 ha sont ainsi exposés au risque d'inondation de la Dronne dans le département.

ChM.1 tronçon Dronne aval

→ Situation : -longueur totale du tronçon 18,1 km dans le département de la Charente-Maritime compris entre les communes de Saint Aigulin et de La Barde
- 2 communes concernées



Tronçon Dronne aval en Charente-Maritime

→ Vulnérabilité du tronçon Dronne aval dans le département de la Charente-Maritime – Caractérisation des surfaces inondables (ha)

secteurs	surface totale inondable	bâtie	zones d'activités	prairies	cultures	zone agricoles hétérogènes	forêts	autres
De St Aigulin à La Barde	266	16 6%	0	90 34%	128 48%	27 10%	0	5 2%

Source PAPI du bassin de la Dordogne – Etat des lieux.

→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

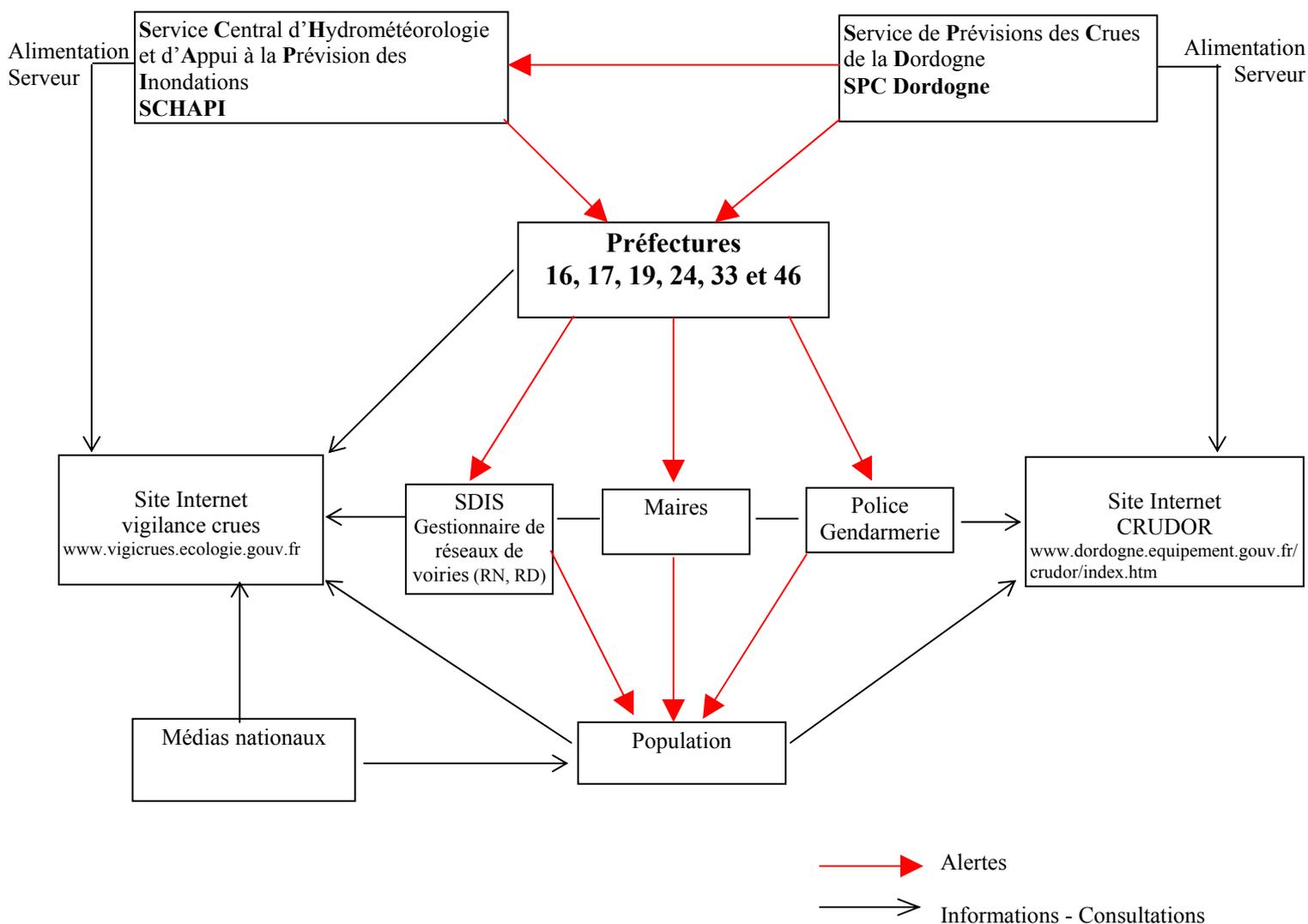
Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Aubeterre	2,00	2,20	2,60	3,20	Saint Aigulin La Barde
Coutras	1,30	1,40	2,60	3,60	Aucune commune du département de la Charente-Maritime n'est rattachée à cette station

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 12 décembre 1944	Crue du 15 janvier 1962	Crue du 28 avril 1986	Crue du 09 janvier 1982
Aubeterre	3,40 m	3,11 m	2,80 m	2,82 m
Coutras	4,20 m	3,45 m	3,56 m	3,22 m

E – Transmission des informations.

1 - Schéma général de production et de circulation des informations



2 - Les cartes et bulletins de vigilance

a) Production et échéance

La carte de vigilance crue sera établie 2 fois par jour par le Service Central Hydrométéorologique et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) en fonction des informations transmises par les différents SPC.

Ces cartes seront envoyées à chaque préfecture via le réseau sécurisé du ministère de l'intérieur RESCOM et seront simultanément disponibles à partir de 10 heures et de 16 heures chaque jour sur le site www.vigicrues.ecologie.gouv.fr ouvert à tout public (cf. annexe 5).

Ces cartes comporteront des couleurs affectées à chaque tronçon qui traduisent le niveau de risque prévisible ou potentiel pour les prochaines 24 heures.

b) Les critères de définition des couleurs

La caractérisation des couleurs est établie en fonction des enjeux et de l'importance de la crue (durée de retour de l'événement).

Sur le bassin de la Dordogne, les éléments d'évaluation peuvent s'appuyer sur les informations des règlements départementaux d'annonce des crues en vigueur en 2005 dont les cotes de vigilance, pré alerte, alerte et submersions graves traduisent bien généralement le niveau des premiers enjeux, ainsi que sur la connaissance apportée par les cartographies des zones inondables et sur la connaissance locale des services.

	Définition	Conséquences	Période de retour de l'événement
V E R T	Situation normale. Pas de crue prévue ou constatée. Pas de vigilance particulière	Situation normale	Pas de situation de crue prévue au-delà des niveaux de débordement
J A U N E	Risque de crue modeste n'entraînant pas de dommages significatifs mais nécessitant une vigilance particulière dans le cadre d'activités saisonnières et/ou exposées.	Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes, maisons isolées touchées, perturbation des activités liées au cours d'eau	Crue prévue fréquente et dépassant les niveaux de débordement (la crue fréquente correspond à une période de retour de 1 à 7 ans environ)
O R A N G E	Risque de crue importante. Situation de crues, prévisible ou constatée, génératrice de débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes et les biens. Phénomène inhabituel.	Débordements généralisés, circulation fortement perturbée, évacuations	Crue importante (la crue importante correspond à une période de retour de 7 à 20 ans)
R O U G E	Risque de crues exceptionnelles ou majeures. Situation de crues, prévisible ou constatée, avec des conséquences importantes pour la sécurité des personnes et des biens. Phénomène rare et catastrophique	Crue rare et catastrophique	Crue prévue exceptionnelle (la crue exceptionnelle correspond à une période de retour supérieure à 20 ans)

La couleur de vigilance d'un tronçon sera la couleur la plus grave prévue sur une des stations de prévisions du tronçon.

L'appréciation de l'affectation des couleurs de vigilance sera faite par le prévisionniste du SPC, en fonction de l'épisode attendu, des données disponibles, et éventuellement de la saison ; il n'est donc pas possible de raisonner simplement en terme de franchissement de seuil.

Les éléments ci-après sont donnés pour fournir une information sur la première approche d'évaluation du niveau de vigilance.

Ces critères constituent une grille d'analyse a minima permettant d'affecter une couleur de vigilance prévisible pour chaque tronçon. Dans certaines configurations hydrométéorologiques exceptionnelles, le prévisionniste de permanence peut être amené à « aggraver » la couleur qui serait issue de leur simple application. Le bulletin de prévisions associé fournira dans ce cas comme pour chaque situation à partir du niveau jaune, les éléments de descriptions explicites de l'événement attendu

Pour les tronçons de tête du bassin de la Dordogne

Vigilance jaune : - dès la réalisation de l'une des 4 conditions suivantes à une station du tronçon
- et adaptation éventuelle en fonction d'une appréciation plus globale sur les enjeux.

① cote observée > cote repère 1 **et** pluie prévue > 20 mm/24 prochaines heures

ou

② cote observée > cote repère 1 **et** cumul pluviométrique enregistré > 30mm dernières 48 heures

ou

③ cumul pluviométrique enregistré > 30mm/7 derniers jours **et** pluie prévue > 20mm/24 prochaines heures

ou

④ cumul pluviométrique enregistré > 30mm/6 dernières heures

Vigilance orange :

- comparaison entre la cote prévue et la cote repère 2
- expertise hydrologique de la situation
- appréciation globale sur les enjeux locaux

Vigilance rouge :

- comparaison entre la cote prévue et la cote repère 3
- expertise hydrologique de la situation
- appréciation globale sur les enjeux locaux

Tronçon	Stations de prévision	Niveaux indicatifs en m			
		Cote repère 1	Cote de début de prévisions	Cote repère 2	Cote repère 3
Corrèze	Tulle	1,60	2,50	3,00	3,50
	Brive	0,50	1,50	2,50	3,00
Vézère amont - Loyre	Uzerche	1,25	2,00	2,50	3,00
	Le Saillant	0,60	1,20	1,80	2,20
	Objat (en projet)	-	-	-	-
	Pont le Burg	2,10	3,10	4,10	5,10
Vézère aval	Larche	2,30	2,60	3,50	4,50
	Montignac	2,20	3,50	5,00	7,00
Dordogne amont Cère - Maronne	Basteyroux	1,60	2,50	3,00	3,50
	Argentat	2,30	3,30	4,40	5,40
	Beaulieu	2,20	2,40	3,60	5,40
	Nepes	1,80	2,00	3,20	3,80
	Bretenoux	1,30	1,40	2,20	2,80

Tronçon	Stations de prévision	Niveaux indicatifs en m			
		Cote repère 1	Cote de début de prévisions	Cote repère 2	Cote repère 3
Céou	Pont de Rhodes	1,10	1,60	2,00	3,00
	Pont de Jardel	2,20 (à confirmer)	3,30 (à confirmer)	4,00 (à confirmer)	4,60 (à confirmer)
Dronne amont	Brantôme	1,00	1,70	2,20	2,70
	Ribérac	0,70	0,80	1,05	1,30
Isle amont	Cubas	1,80	2,40	3,00	3,50
	Excideuil	1,60	2,10	2,50	3,00
	Corgnac	1,10	1,50	2,50	3,00
	Périgueux	1,10	2,00	3,20	3,80

Pour les tronçons avals

Vigilance jaune : - dès la réalisation de l'une des 2 conditions suivantes
- et adaptation éventuelle en fonction d'une appréciation plus globale sur les enjeux

① cote observée > cote repère 1

ou

② tronçon amont contigu en vigilance orange

Vigilance orange :

- comparaison entre la cote prévue et la cote repère 2
- expertise hydrologique de la situation
- appréciation globale sur les enjeux locaux

Vigilance rouge :

- comparaison entre la cote prévue et la cote repère 3
- expertise hydrologique de la situation
- appréciation globale sur les enjeux locaux

Tronçon	Stations de prévision	Niveaux indicatifs en m			
		Cote repère 1	Cote de début de prévisions	Cote repère 2	Cote repère 3
Moyenne Dordogne	Carennac	4,80	5,00	6,00	7,00
	Souillac	3,40	3,60	5,00	6,00
	Cénac	3,50	4,00	5,50	6,50
Dordogne aval	Limeuil	-	-	-	-
	Bergerac	3,50	4,30	6,20	7,00
	Pessac	5,50	5,70	7,00	8,50
Dronne aval	Aubeterre	2,00	2,20	2,60	3,20
	Coutras	1,30	1,40	2,60	3,60
Isle aval	Mussidan	2,20	2,80	3,40	4,20
	Abzac	1,80	2,00	3,20	4,20

c) Le bulletin d'information

Le SPC de la Dordogne prépare un bulletin d'information local par tronçon à partir de la vigilance jaune qui est adressé par le Service Central Hydrométéorologique et d'Appui de la Prévision des Inondations (SCHAPI) aux préfetures concernées par la vigilance.

Il est associé à la carte de vigilance et donc émis 2 fois par jour à partir de la vigilance jaune en mode régulier. Il pourra être actualisé en tant que de besoins en cas d'aggravation de la situation à un rythme de 2 à 6 heures environ en fonction des épisodes de crues.

Le bulletin d'information local contient :

- une description et une qualification de la situation et de son évolution ;
- des prévisions chiffrées (à partir du seuil de déclenchement des prévisions pour chaque station) ou un renvoi au site internet CRUDOR sur lequel toutes les prévisions sont disponibles ;
- le cas échéant, une description des conséquences possibles sur les activités humaines (définies avec les préfetures de département)

d) Les données hydrologiques et les prévisions chiffrées

Le site internet CRUDOR : www.dordogne.equipement.gouv.fr/crudor/index.htm est alimenté en permanence 24h/24, 365 j/an par les données hydrologiques brutes collectées en temps réel aux stations du réseau de télémessure (cf. C5 page 17).

Dès lors que le dépassement de la cote de début de prévisions devient certain, tous les messages chiffrés faisant apparaître les cotes prévues pour les stations concernées y sont disponibles.

En outre, sont aussi accessibles sur ce site des informations générales comme les séries historiques, les cotes et débits caractéristiques (décennal, centennal, etc...) à chaque station et d'autres informations relatives par exemple à l'endommagement.

Ainsi devraient être progressivement disponibles dans les 4 prochaines années sur la totalité du bassin les cartes de submersions par hauteurs "rondes" qui indiquent à chaque station et pour chaque classe de hauteur (2,50 m ; 3,00 m ; 3,50 m ; etc...) les enveloppes de submersions (cf. annexe 3 pour la station de Périgueux).

Il est ainsi possible en confrontant directement ces cartes et les messages de prévisions d'évaluer immédiatement les conséquences de l'événement qui est annoncé.

e) Mise à disposition de l'information

→ "Mise à disposition" signifie que l'utilisateur doit aller chercher l'information sur un serveur

-e1)- Accès au dispositif de vigilance :

A partir des productions du SPC, le Service Central d'Hydrométéorologique et d'Appui à la prévision des Inondations (SCHAPI) est chargé de la mise à disposition de la carte nationale de vigilance "crues" et des bulletins d'information nationaux et locaux.

La carte de vigilance crue ainsi que les bulletins d'information nationaux et locaux sont accessibles sur le site internet : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

-e2) Accès ou site CRUDOR

Toutes les informations décrites précédemment (cf. §d) sont disponibles en permanence à l'adresse : www.dordogne.equipement.gouv.fr/crudor/index.htm

A ces informations s'ajoutent, en situation de crues, les bulletins de prévisions chiffrés (cf. annexe 6).

f) Transmission de l'information

→ "Transmission" signifie que l'information est transmise au destinataire

f1) - Transmissions des cartes et bulletins de vigilance

Les informations transmises sont la carte de vigilance et le bulletin d'information. La transmission est effectuée à chaque mise à jour de la carte ou du bulletin, que cette mise à jour correspond aux horaires normaux de production ou à une actualisation intermédiaire.

Préfectures, acteurs de la sécurité civile et de l'organisation des secours

Le Service Central d'Hydrométéorologique et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) est chargé de transmettre la carte et le bulletin d'information aux interlocuteurs suivants :

- préfecture de département,
- centres opérationnels départementaux d'incendie et de secours.

Leurs coordonnées sont précisées en annexe 2.

Autres destinataires

La carte et le bulletin d'information peuvent être retransmis par les préfectures de département aux différents acteurs concernés localement. La liste précise des destinataires sera fixée par chaque préfecture de département.

f2) - Transmission des avis de mise en ligne des prévisions

Dès lors que le dépassement de la cote de début de prévisions affecté à chaque station devient certain, un appel téléphonique indiquant la mise à disposition des prévisions sur le site internet CRUDOR sera adressée à (aux) la préfecture (s) concernée (ées).

Cet appel sera confirmé par télécopie (cf. modèle annexe 1).

Cet avertissement ne concerne que l'émission du **premier** bulletin de prévisions. Le suivi de l'événement nécessite la consultation des bulletins **successifs** mis à disposition sur le site CRUDOR (cf § précédent).

g) Echanges en période de crise

Le SPC Dordogne reste l'interlocuteur des préfectures de département :

- les préfectures du territoire peuvent à tout moment prendre contact avec le SPC Dordogne pour évaluer la situation hydrologique ;
- le SPC Dordogne peut être amené à prendre contact avec une préfecture de son territoire de compétence lorsque une situation hydrologique le justifie.

En cas de besoin, le SPC prévoit des modes de transmission dégradés des informations par téléphone et par fax. Les coordonnées sont précisées en annexe 2.

3 - Service SMS

Un dispositif d'alarme par SMS est disponible pour tous sur le bassin de la Dordogne.

Quiconque peut ainsi librement s'abonner gratuitement à ce service à partir de l'internet CRUDOR.

L'abonné reçoit alors dès le dépassement de la (les) cote (s) qu'il a sélectionnée (ées) à une (plusieurs) station (s) un message SMS l'avertissant de ce dépassement.

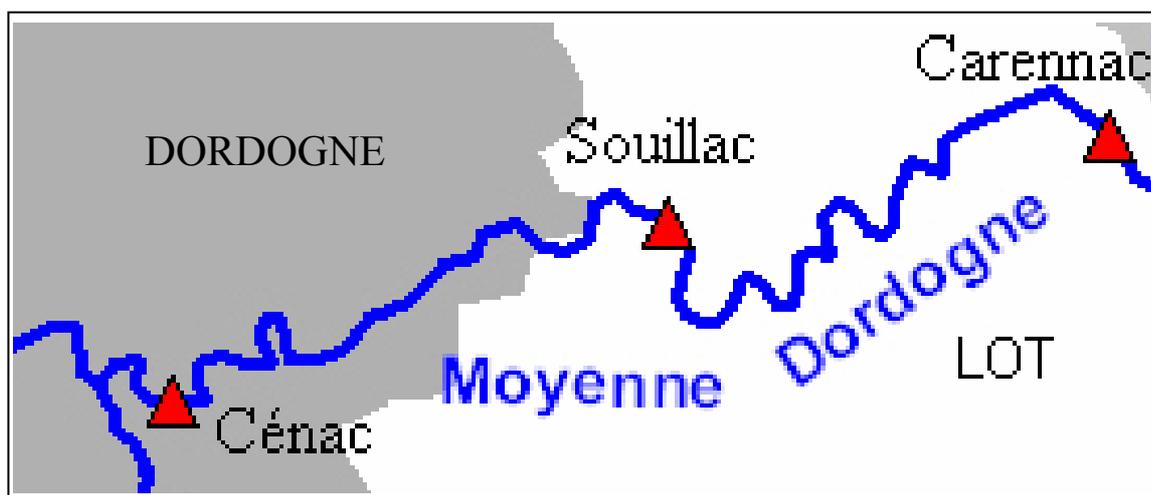
Ce dispositif est ouvert aux acteurs de la sécurité comme au grand public et est gratuit.

Ce dispositif ne se substitue pas à l'alerte réglementaire faisant l'objet du présent règlement mais peut en constituer un complément utile.

F - Annexes

Annexe 1 – Avis de prévisions

Avis de prévisions
Tronçon moyenne Dordogne

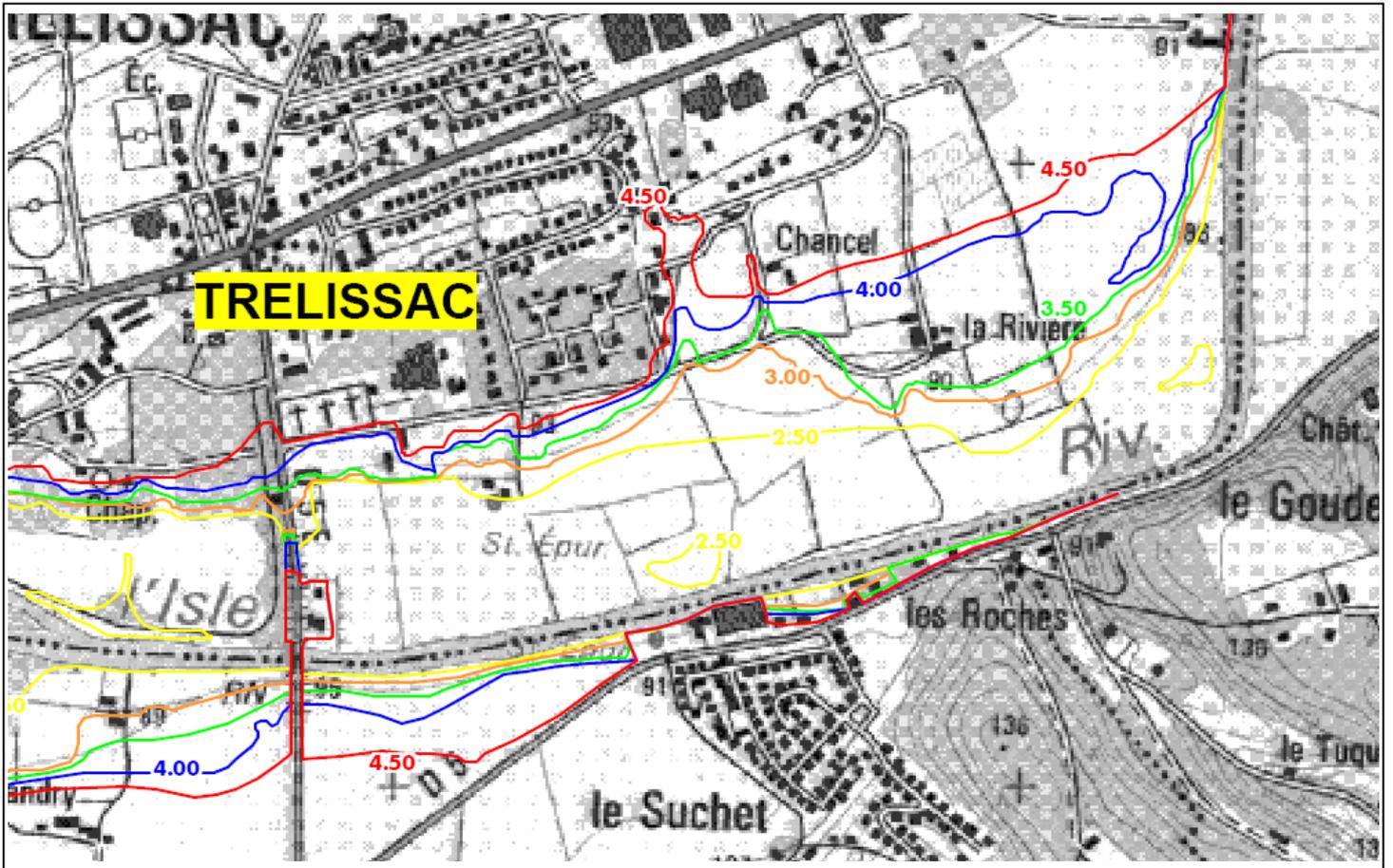


Stations de prévisions	Départements concernés	Observation			Prévision			Tendance à l'issue de la prévision
		date	heure	hauteur en m	date	heure	hauteur en m	
Carennac	Lot (46)							
Souillac	Dordogne (24) Lot (46)							
Cénac	Dordogne (24)							

Le dépassement constaté ou prévisible du seuil de prévisions à la (aux) station(s) de Carennac ☐, Souillac ☐, Cénac ☐ déclenche la procédure de mise à disposition des prévisions sur le site Internet CRUDOR à l'adresse suivante **www.dordogne.equipement.gouv.fr/crudor/index.htm**.

EXPEDITION Nom et visa du prévisionniste :	Leà
ACCUSE DE RECEPTION La Préfecture de Nom et visa :	Le à

Annexe 3 – Extrait carte de submersion pour la station de Périgueux



Annexe 4 – Délai de prévision moyen par station

Département / Station	Délai de prévision moyen
<u>Département de la Corrèze</u>	
Tronçon Corrèze :	
Tulle	4h
Brive	4h
Tronçon Vézère amont :	
Uzerche	4h
Le Saillant	4h
Objat	
Pont de Burg	3h
Tronçon Vézère aval :	
Larche	entre 4 et 8h
Montignac	entre 4 et 10h
Tronçon Dordogne amont-Cère-Maronne :	
Basteyroux	en fonction des indications fournies par EDF
Argentat	en fonction des indications fournies par EDF
Beaulieu	3h minimum fonction des indications fournies par EDF
<u>Département du Lot</u>	
Tronçon Dordogne amont-Cère-Maronne	
Beaulieu	3h minimum fonction des indications fournies par EDF
Népes	en fonction des indications fournies par EDF
Bretenoux	4h minimum fonction des indications fournies par EDF
Tronçon moyenne Dordogne :	
Carennac	5h minimum fonction des indications fournies par EDF
Souillac	entre 8 et 12h
Tronçon Céou :	
Pont de Rhodes	2h
Pont de Jardel	

Département / Station	Délai de prévision moyen
<u>Département de la Dordogne</u>	
Tronçon Dronne amont : Brantôme Riberac	entre 6 et 8h entre 10 et 14h
Tronçon Dronne aval : Aubeterre	entre 8 et 12h
Tronçon Isle amont : Cubas Excideuil Cognac Périgueux	6h 6h 6h entre 10 et 14h
Tronçon Isle aval : Mussidan	15h
Tronçon Vézère aval : Larche Montignac	entre 4 et 8h entre 4 et 10h
Tronçon moyenne Dordogne : Souillac Cenac	entre 8 et 12h entre 8 et 10h
Tronçon Dordogne aval : Limeuil Bergerac Pessac	entre 10 et 14h entre 6 et 8h
Tronçon Céou : Pont de Rhodes Pont de Jardel	2h
<u>Département de la Gironde</u>	
Tronçon Dronne aval : Coutras	entre 10 et 14h
Tronçon Isle aval : Abzac	entre 10 et 14h
Tronçon Dordogne aval : Pessac	entre 6 et 8h

Département / Station	Délai de prévision moyen
<u>Département de la Charente</u> Tronçon Dronne aval : Aubeterre	entre 8 et 12h
<u>Département de la Charente-Maritime</u> Tronçon Dronne aval : Aubeterre	entre 8 et 12h

Annexe 5 – Présentation de la carte nationale de vigilance crues du site « vigicrues »

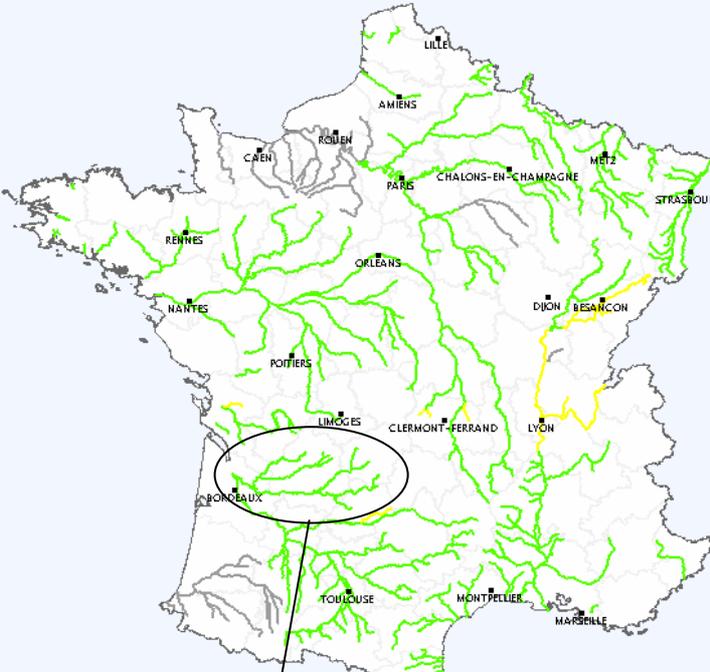


Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable

Carte de vigilance "crues" (Expérimentation)

[Aide](#)

Diffusion le lundi 10 avril 2006 à 10h04
Prochaine édition le lundi 10 avril 2006 à 17h00



Rouge : risque de crues exceptionnelles ou majeures.
Situation de crue, prévisible ou constatée, avec des conséquences importantes pour la sécurité des personnes et des biens. Phénomène rare et catastrophique.

Orange : risque de crues importantes.
Situation de crue, prévisible ou constatée, génératrice de débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes et les biens. Phénomène inhabituel.

Jaune : risque de crues n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

Vert : situation normale. Pas de risque de crues.

Gris : Tronçons de cours d'eau faisant l'objet d'une surveillance, mais non encore intégrés dans l'expérimentation de vigilance crues.

Pour plus d'information consulter :

- [Le bulletin de suivi national](#)
- Les bulletins d'information locaux des SPC :



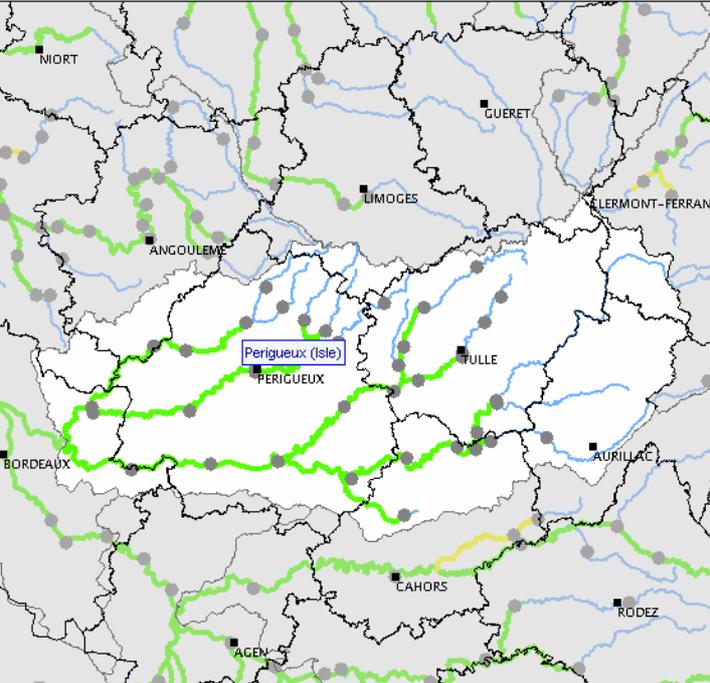
- [La carte de vigilance de Météo-France](#)
- [Les informations routières de Bison-Futé](#)



Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable

Carte de vigilance "crues" (Expérimentation) Service de Prévision des Crues : Dordogne

Diffusion le lundi 10 avril 2006 à 10h04
Prochaine édition le lundi 10 avril 2006 à 17h00



Rouge : risque de crues exceptionnelles ou majeures.
Situation de crue, prévisible ou constatée, avec des conséquences importantes pour la sécurité des personnes et des biens. Phénomène rare et catastrophique.

Orange : risque de crues importantes.
Situation de crue, prévisible ou constatée, génératrice de débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes et les biens. Phénomène inhabituel.

Jaune : risque de crues n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

Vert : situation normale. Pas de risque de crues.

Gris : Tronçons de cours d'eau faisant l'objet d'une surveillance, mais non encore intégrés dans l'expérimentation de vigilance crues.

Pour plus d'information consulter :

- [le bulletin de suivi national](#)
- [le bulletin d'information local](#)
- les niveaux des cours d'eau en temps réel



- [La carte de vigilance de Météo-France](#)
- [Les informations routières de Bison-Futé](#)

Annexe 6 – Présentation du bulletin de prévision du site « CRUDOR »

Station: PERIGUEUX - Bulletin de prévision

Accueil >> Présentation générale >> Sous-bassin >> Bulletin de prévision

PERIGUEUX

Accueil

cote d'alerte dépassée

Glossaire

Mesures enregistrées

Mesures du jour précédent

Moyennes des mesures des 10 derniers jours

Information sur la station de mesure

Retour

4.50m: Crue du 08/12/1944

3.70m: Crue du 14/01/1962

3.44m: Crue du 07/01/1982

Cote prévue le 04/02/2003 à 23h00 : 3.11 m

Cote observée le 04/02/2003 à 15h00 : 2.50 m

Cote d'alerte : 2.00 m

Zéro de l'échelle : 79.33 m NGF

BULLETINS		OBSERVATIONS			PREVISIONS		
Classement N°	Date	Heure	Cote (m)	Date	Heure	Cote (m)	Tendance à l'issue de la prévision
2	04/02/2003	15:00	2.50	04/02/2003	23h00	3.11	↗
1	04/02/2003	08:00	2.10	04/02/2003	16h00	2.55	↗

Maximum prévisible milieu de nuit 3,15m

Prochain message. le 04/02/2003, à 22h00

Crues historiques		
Date	Cote observée (m)	Débit (m3/s)
08/12/1944	4.50	630
14/01/1962	3.70	488
07/01/1982	3.44	445
23/09/1993	3.37	434
10/01/1996	2.89	359
03/01/1994	2.85	353

Les prévisions sont issues d'une estimation de l'évolution d'un phénomène naturel. Elles sont susceptibles d'imprécisions.

Le bulletin contient les éléments réglementaires suivants :

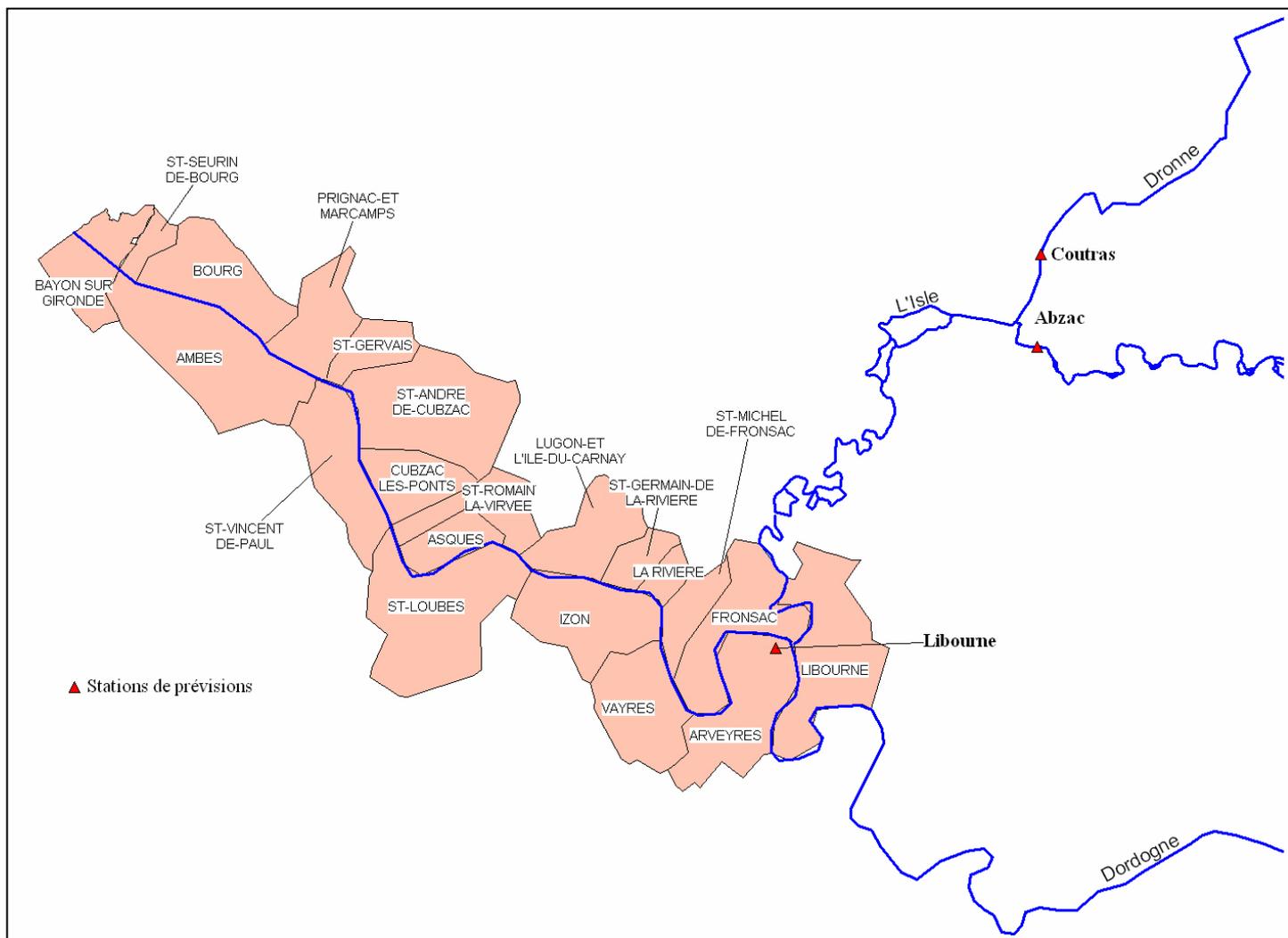
- date et heure de la cote observée
- date et heure de la cote prévue
- tendance
- date et heure du prochain message

Le bulletin est accessible depuis les cartes du bassin ou sous-bassin en cliquant sur une station repérée comme bénéficiant d'un message de prévision.

Les cartes de submersions par hauteurs rondes seront progressivement disponibles depuis cette page pour chaque station.

Annexe 7 – Tronçon Dordogne-Garonne

→ Situation : -longueur totale du tronçon 52,5 km compris entre les communes de Libourne et d'Ambés
 - 20 communes concernées



→ Vulnérabilité du tronçon Estuaire Dordogne – Caractérisation des surfaces inondables (ha)

secteurs	surface totale inondable	bâtie	zones d'activités	prairies	cultures	zone agricoles hétérogènes	forêts	autres
De Genissac à Ambés	9 116	274 3%	91 1%	3 738 41%	2 552 28%	2 097 23%	182 2%	102 1%

Source PAPI du bassin de la Dordogne – Etat des lieux.

→ Seuils caractéristiques du tronçon et communes associées par station

Stations de prévisions	Niveaux indicatifs en m				Communes rattachées
	Cote repère 1 (cf. chapitre E2b)	Cote de début des prévisions	Cote repère 2 (cf. chapitre E2b)	Cote repère 3 (cf. chapitre E2b)	
Libourne	Voir RIC du SPC Littoral Atlantique				Libourne Fronsac Arveyres Vayres St Michel-de-Fronsac La Rivière St Germain-la-Rivière Lugon et l'Île du Carnay Izon St Loubes Asques St Romain-la-Virvée Cubzac-les-Ponts St André-de-Cubzac St Vincent-de-Paul St Gervais Prignac et Marcamps Bourg St Seurin-de-Bourg Ambès Bayon-sur-Gironde

→ Repères historiques

Stations de prévisions	Crue du 10 décembre 1944		Crue du 20 décembre 1952		Crue du 08 février 1974		Crue du 13 décembre 1982	
	Coefficient de pleine mer		Coefficient de pleine mer		Coefficient de pleine mer		Coefficient de pleine mer	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
	44	47	88	86	111	112	73	75
Libourne	6,36 m		6,00 m		6,16 m		5,96 m	